

TRAITÉ
SUR
LA TOLÉRANCE.

M. D C C. L X I I I.

TRAITÉ
SUR
LA TOLÉRANCE.

M. DCC. LXIII.

The Project Gutenberg eBook of *Traité sur la tolérance*

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Traité sur la tolérance

Author: Voltaire

Release date: February 19, 2013 [eBook #42131]

Most recently updated: October 23, 2024

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/42131

Credits: Produced by Claudine Corbasson and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by The Internet Archive/American Libraries.)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK TRAITÉ SUR LA
TOLÉRANCE ***



Au lecteur

TRAITÉ
SUR
LA TOLÉRANCE.

M. DCC. LXIII.

TABLE

DES

CHAPITRES.

CHAP. I. <i>Histoire abrégée de la mort de Jean Calas,</i>	page 1
CHAP. II. <i>Conséquences du supplice de Jean Calas,</i>	16
CHAP. III. <i>Idée de la Réforme du seizième siècle,</i>	19
CHAP. IV. <i>Si la Tolérance est dangereuse; & chez quels Peuples elle est pratiquée,</i>	25
CHAP. V. <i>Comment la Tolérance peut être admise,</i>	36
CHAP. VI. <i>Si l'Intolérance est de droit naturel & de droit humain?</i>	41
CHAP. VII. <i>Si l'Intolérance a été connue des Grecs?</i>	42
CHAP. VIII. <i>Si les Romains ont été tolérants?</i>	46
CHAP. IX. <i>Des Martyrs,</i>	55
CHAP. X. <i>Du danger des fausses légendes, & de la persécution,</i>	72
CHAP. XI. <i>Abus de l'Intolérance,</i>	80
CHAP. XII. <i>Si l'Intolérance fut de droit divin dans le Judaïsme, & si elle fut toujours mise en pratique?</i>	88
CHAP. XIII. <i>Extrême Tolérance des Juifs,</i>	111
CHAP. XIV. <i>Si l'Intolérance a été enseignée par Jesus-Christ?</i>	123
CHAP. XV. <i>Témoignages contre l'Intolérance,</i>	133

CHAP. XVI. <i>Dialogue entre un Mourant & un Homme qui se porte bien,</i>	137
CHAP. XVII. <i>Lettre écrite au Jésuite Le Tellier, par un Bénéficiaire, le 6 Mai 1714,</i>	141
CHAP. XVIII. <i>Seuls cas où l'Intolérance est de droit humain,</i>	146
CHAP. XIX. <i>Relation d'une dispute de controverse à la Chine,</i>	150
CHAP. XX. <i>S'il est utile d'entretenir le Peuple dans la superstition?</i>	153
CHAP. XXI. <i>Vertu vaut mieux que science,</i>	158
CHAP. XXII. <i>De la Tolérance universelle,</i>	161
CHAP. XXIII. <i>Prière à Dieu,</i>	166
CHAP. XXIV. <i>Postscriptum,</i>	168
CHAP. XXV. <i>Suite & Conclusion,</i>	176



T R A I T É
S U R
L A T O L É R A N C E ,

A l'occasion de la mort de Jean Calas.



CHAPITRE PREMIER.

Histoire abrégée de la mort de Jean Calas.

LE meurtre de *Calas*, commis dans Toulouse avec le glaive de la Justice, le 9^{me} Mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge & de la postérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles sans nombre, non-seulement parce que c'est la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le sort des armes, pouvaient aussi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri sans se défendre. Là où le danger & l'avantage sont égaux, l'étonnement cesse, & la pitié même s'affaiblit: mais si un Pere de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme; si l'accusé n'a de défense que sa vertu, si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt; alors le cri public s'éleve, chacun craint pour soi-même; on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un Tribunal érigé pour veiller sur la vie des Citoyens, & toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de Religion, de suicide, de parricide: il s'agissait de savoir si un pere & une mere avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frere avait étranglé son frere, si un ami avait étranglé son ami, & si les Juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un pere innocent, ou d'avoir épargné une mere, un frere, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante & huit ans, exerçait la profession de Négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon pere. Il était Protestant, ainsi que sa femme & tous ses enfants, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, & à qui le pere faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la Société, qu'il approuva la

conversion de son fils *Louis Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée Catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de *Jean Calas*, nommé *Marc-Antoine*, était un homme de Lettres: il passait pour un esprit inquiet, sombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu Avocat, parce qu'il fallait des certificats de Catholicité, qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, & fit pressentir ce dessein à un de ses amis: il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille, & le sien, nommé *Lavaisse*, jeune-homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ses mœurs, fils d'un Avocat célèbre de Toulouse, était arrivé^[1] de Bordeaux la veille; il soupa par hasard chez les *Calas*. Le pere, la mere, *Marc-Antoine* leur fils aîné, *Pierre* leur second fils, mangerent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit sallon; *Marc-Antoine* disparut: enfin, lorsque le jeune *Lavaisse* voulut partir, *Pierre Calas* & lui étant descendus, trouverent en-bas, auprès du magasin, *Marc-Antoine*, en chemise, pendu à une porte, & son habit plié sur le comptoir; sa chemise n'était pas seulement dérangée; ses cheveux étaient bien peignés: il n'avait sur son corps aucune playe, aucune meurtrissure.^[2]

On passe ici tous les détails dont les Avocats ont rendu compte: on ne décrira point la douleur & le désespoir du pere & de la mere: leurs cris furent entendus des voisins. *Lavaisse* & *Pierre Calas*, hors d'eux-mêmes, coururent chercher des Chirugiens & la Justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le pere & la mere étaient dans les sanglots & dans les larmes, le Peuple de Toulouse s'attroupaît autour de la maison. Ce Peuple est superstitieux & emporté; il regarde comme des monstres ses freres qui ne sont pas de la même Religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de *Henri trois*, & qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon *Henri quatre*. Cette Ville solemnise encore tous les ans, par une Procession & par des feux de joye, le jour où elle massacra quatre mille Citoyens hérétiques, il y a deux siecles. En vain six Arrêts du

Conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que *Jean Calas* avait pendu son propre fils *Marc-Antoine*. Ce cri répété fut unanime en un moment. D'autres ajouterent que le mort devait le lendemain faire abjuration; que sa famille & le jeune *Lavaisse* l'avaient étranglé, par haine contre la Religion Catholique: le moment d'après on n'en douta plus; toute la Ville fut persuadée que c'est un point de Religion chez les Protestants, qu'un pere & une mere doivent assassiner leur fils, dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les Protestants du Languedoc s'étaient assemblés la veille; qu'ils avaient choisi à la pluralité des voix un bourreau de la secte; que le choix était tombé sur le jeune *Lavaisse*; que ce jeune homme, en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle de son élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider *Jean Calas*, sa femme & leur fils *Pierre*, à étrangler un ami, un fils, un frere.

Le Sr. *David*, Capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, & voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les Regles & les Ordonnances. La famille *Calas*, la servante Catholique, *Lavaisse* furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. *Marc-Antoine Calas* était mort Calviniste; & s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claye: on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'Eglise St. Etienne, malgré le Curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre Confrairies de Pénitents, la blanche, la bleue, la grise, & la noire. Les Confreres portent un long capuce avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre: ils ont voulu engager M. le Duc de *Fitz-James*, Commandant de la Province, à entrer dans leur Corps, & il les a refusés. Les Confreres blancs firent à *Marc-Antoine Calas* un Service solennel comme à un Martyr. Jamais aucune Eglise ne célébra la fête d'un Martyr véritable avec plus de pompe; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque, un squelette qu'on faisait mouvoir, & qui représentait *Marc-Antoine Calas*, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il

devait signer l'abjuration de l'hérésie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son pere.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même, que la canonisation; tout le Peuple le regardait comme un Saint: quelques-uns l'invoquaient; d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un Moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote, un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un Prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation, possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau Saint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques Magistrats étaient de la Confrairie des Pénitents blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infaillible.

Ce qui sur-tout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille Huguenots; l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la Ville l'appareil de cette solennité; cela même allumait encore l'imagination échauffée du Peuple: on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les *Calas*, serait le plus grand ornement de la fête; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte Religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, & de plus violents encore. Et c'est de nos jours! & c'est dans un temps où la Philosophie a fait tant de progrès! & c'est lorsque cent Académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs! Il semble que le fanatisme, indigné depuis peu des succès de la raison, se débatta sous elle avec plus de rage.

Treize Juges s'assemblerent tous les jours pour terminer le Procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille; mais la Religion trompée tenait lieu de preuve. Six Juges persisterent longtemps à condamner *Jean Calas*, son fils, & *Lavaisse* à la roue, & la femme de *Jean Calas* au bucher. Sept autres, plus modérés, voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des Juges, convaincu de

l'innocence des accusés, & de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité; il devint l'Avocat public des *Calas* dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la Religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre Juge, connu par sa violence, parlait dans la Ville avec autant d'emportement contre les *Calas*, que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand, qu'ils furent obligés de se récuser l'un & l'autre; ils se retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le Juge favorable aux *Calas* eut la délicatesse de persister dans sa récusation, & l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger: ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue; car il y eut huit voix contre cinq, un des six Juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que quand il s'agit d'un parricide, & de livrer un Pere de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inouï^[3] devraient être d'une évidence sensible à tout le monde: le moindre doute, dans un cas pareil, doit suffire pour faire trembler un Juge qui va signer un Arrêt de mort. La faiblesse de notre raison & l'insuffisance de nos Loix se font sentir tous les jours; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un Citoyen? Il fallait dans Athenes cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il? ce que nous savons très-inutilement, que les Grecs étaient plus sages & plus humains que nous.

Il paraissait impossible que *Jean Calas*, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis long-temps les jambes enflées & faibles, eût seul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils *Pierre Calas*, par *Lavaisse*, & par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre: car comment une servante zélée Catholique aurait-elle pu souffrir que des Huguenots assassinassent un jeune-homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la Religion de cette servante? Comment *Lavaisse* serait-il venu exprès de

Bordeaux pour étrangler son ami, dont il ignorait la conversion prétendue? Comment une mere tendre aurait-elle mis les mains sur son fils? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune-homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long & violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés?

Il était évident que si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le pere seul ne pouvait l'être; & cependant l'arrêt condamna ce pere seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les Juges qui étaient décidés pour le supplice de *Jean Calas*, persuaderent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, & qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime & celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, & le conjura de pardonner à ses Juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mere, son fils *Pierre*, le jeune *Lavaisse* & la servante: mais un des Conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du pere de famille exécuté; ils prirent alors le parti de bannir *Pierre Calas* son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste: car *Pierre Calas* était coupable ou innocent du parricide; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son pere; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les Juges effrayés du supplice du pere, & de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grace au fils; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace: & ils crurent que le bannissement de ce jeune homme, pauvre & sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer *Pierre Calas* dans son cachot, de le traiter comme son pere s'il n'abjurait pas sa Religion. C'est ce que ce jeune homme^[4] atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la Ville, rencontra un Abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse; on l'enferma dans un Couvent de Dominicains, & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la Catholicité; c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son pere; & la Religion qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mere; elles furent enfermées dans un Couvent. Cette femme presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, & mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées, qu'elles firent presser la Dame *Calas*, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice aux pieds du Trône. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née Anglaise, transplantée dans une Province de France dès son jeune âge, le nom seul de la Ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la Capitale du Royaume devait être encore plus barbare que celle de Toulouse. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours & des larmes.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être; au-lieu qu'en Province ce fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

Mr. *De Beaumont*, célèbre Avocat du Parlement de Paris, prit d'abord sa défense, & dressa une consultation, qui fut signée de quinze Avocats. Mr. *Loiseau*, non moins éloquent, composa un Mémoire en faveur de la famille. Mr. *Mariette*, Avocat au Conseil, dressa une Requête juridique, qui portait la conviction dans tous les esprits.

Ces trois généreux défenseurs des Loix & de l'innocence abandonnerent à la veuve le profit des éditions de leurs Plaidoyers.^[5] Paris & l'Europe entiere s'émurent de pitié, & demanderent justice avec cette femme

infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le Public long-temps avant qu'il pût être signé par le Conseil.

La pitié pénétra jusqu'au Ministère, malgré le torrent continu des affaires, qui souvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mere: on les vit toutes trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs Juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis, car il s'agissait de Religion. Plusieurs personnes, qu'on appelle en France *dévotes*,^[6] dirent hautement qu'il valait bien mieux laisser rouer un vieux Calviniste innocent, que d'exposer huit Conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés; on se servit même de cette expression: «Il y a plus de Magistrats que de *Calas*;» & on inférait de là que la famille *Calas* devait être immolée à l'honneur de la Magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des Juges consiste comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le Pape, assisté de ses Cardinaux, soit infallible: on pourrait croire de même que huit Juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste des gens sensés & désintéressés disaient que l'Arrêt de Toulouse serait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le Conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au Public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération, que l'Abbé *Houteville* appelle *Dogme monstrueux*, dans sa déclamation ampoulée & erronée sur des faits, & que la raison appelle l'appanage de la nature.

Ou les Juges de Toulouse, entraînés par le fanatisme de la populace, ont fait rouer un pere de famille innocent, ce qui est sans exemple; ou ce pere de famille & sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la Religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du Genre-humain d'examiner si la Religion doit être charitable ou barbare.



CHAPITRE II.

Conséquences du supplice de Jean Calas.

SI les Pénitents blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion, & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice; si cette précipitation des Pénitents blancs à célébrer comme un Saint, celui qu'on aurait dû traîner sur la claye, a fait rouer un pere de famille vertueux; ce malheur doit sans doute les rendre pénitents en effet pour le reste de leur vie: eux & les Juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc & un masque sur le visage, qui cacheraient leurs larmes.

On respecte toutes les Confrairies; elles sont édifiantes: mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'Etat, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé? Elles semblent instituées par le zele qui anime en Languedoc les Catholiques contre ceux que nous nommons Huguenots. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ses freres; car nous avons assez de religion pour haïr & persécuter, nous n'en avons pas assez pour aimer & pour secourir. Et que serait-ce, si ces Confrairies étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques Congrégations des Artisans & des *Messieurs*, chez lesquels on réduisait en art & en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquents & savants Magistrats? Que serait-ce si on établissait dans les Confrairies ces chambres obscures, appellées chambres de méditation, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le saint nom de JESUS au-dessus du tableau? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, & pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs Directeurs!

Il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des Confrairies ont été dangereuses. Les Frérots, les Flagellants ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres

Citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même est une insulte au reste de la Nation. Voulait-on que tous les Chrétiens entrassent dans la Confrairie? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon & en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoûtrement à un justaucorps? Il y a bien plus; cet habit est un uniforme de Controversistes, qui avertit les Adversaires de se mettre sous les armes; il peut exciter une espece de guerre civile dans les esprits; elle finirait peut-être par de funestes excès, si le Roi & ses Ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On sait assez ce qu'il en a coûté depuis que les Chrétiens disputent sur le dogme; le sang a coulé, soit sur les échafauds, soit dans les batailles, dès le quatrieme siecle jusqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, & voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau raccourci & fidele de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, & touchera des cœurs bien faits.



CHAPITRE III.

Idée de la Réforme du seizieme siecle.

Lorsqu'à la renaissance des Lettres, les esprits commencerent à s'éclairer, on se plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le Pape *Alexandre VI* avait acheté publiquement la Tiare, & ses cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le Cardinal Duc de *Borgia*, fit périr, de concert avec le Pape son pere, les *Vitelli*, les *Urbino*, les *Gravina*, les *Oliveretto*, & cent autres Seigneurs, pour ravir leurs domaines. *Jules II*, animé du même esprit, excommunia *Louis XII*, donna son Royaume au premier occupant, & lui-même le casque en tête, & la cuirasse sur le dos, mit à feu & à sang une partie de l'Italie. *Léon X*, pour payer ses plaisirs, trafiqua des Indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'éleverent contre tant de brigandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale; voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que JESUS-CHRIST n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un Prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en Cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cents mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis *François I*, en deux cents cinquante années, cent vingt millions; & en évaluant les différents prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cents cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphême, que les Hérétiques, en proposant l'abolition de ces Impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au Royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la Langue Grecque, & qui connussent

l'antiquité. Ne dissimulons point que, malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, long-temps enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils n'iaient le Purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux Moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révéler, mais qui rapportaient encore davantage; enfin, comme ils attaquaient des dogmes très-respectés,^[7] on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le Roi qui les protégeait, & les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une Procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourments & la mort par degrés, jusqu'à ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de temps avant la mort de *François I*, quelques Membres du Parlement de Provence, animés par des Ecclésiastiques contre les Habitants de Mérindol & de Cabriere, demanderent au Roi des Troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce Pays, condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente Bourgs en cendres. Ces Peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les Villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre; ils ignoraient les procès & la guerre; ils ne se défendirent pas; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte.^[8]

Après la mort de *François I*, Prince plus connu cependant par ses galanteries & par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille Hérétiques, sur-tout celui du Conseiller au Parlement *Dubourg*, & enfin le massacre de Vassy, armerent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des buchers, & sous le fer des bourreaux; la rage succéda à la patience; ils imiterent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles

remplirent la France de carnage; une paix plus funeste que la guerre, produisit la *St. Barthelemi*, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La Ligue assassina *Henri III & Henri IV*, par les mains d'un Frere Jacobin, & d'un monstre qui avait été Frere Feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de conscience, sont des choses horribles; mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?



CHAPITRE IV.

Si la Tolérance est dangereuse; & chez quels

Peuples elle est pratiquée.

Quelques-uns ont dit que si l'on usait d'une indulgence paternelle envers nos freres errants, qui prient Dieu en mauvais Français, ce serait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de St. Denis, &c. C'est ce que j'ignore, parce que je ne suis pas Prophete; mais il me semble que ce n'est pas raisonner conséquemment, que de dire: «Ces hommes se sont soulevés quand je leur ai fait du mal, donc ils se souleveront quand je leur ferai du bien.

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du Gouvernement, & ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître; si ce qui est arrivé dans certaines circonstances, doit arriver dans d'autres; si les temps, l'opinion, les mœurs sont toujours les mêmes?

Les Huguenots, sans doute, ont été enivrés de fanatisme, & souillés de sang comme nous: mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs peres? le temps, la raison qui fait tant de progrès, les bons Livres, la douceur de la Société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces Peuples? & ne nous appercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années?

Le Gouvernement s'est fortifié par-tout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La Police générale, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces temps

anarchiques, où des Paysans Calvinistes combattaient des Paysans Catholiques, enrégimentés à la hâte entre les semailles & les moissons.

D'autres temps, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la *Pucelle d'Orléans*; parce qu'elle déclara *Henri III* déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proscrivit le grand *Henri IV*. On ne recherchera pas, sans doute, les autres Corps du Royaume qui commirent les mêmes excès dans ces temps de frénésie; cela serait non-seulement injuste, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les Habitants de Marseille parce qu'ils ont eu la peste en 1720.

Irons-nous saccager Rome, comme firent les troupes de *Charles-quin*, parce que *Sixte-quin*, en 1585, accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur Souverain? & n'est-ce pas assez d'empêcher Rome de se porter jamais à des excès semblables?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique & l'abus de la Religion Chrétienne mal entendue, a répandu autant de sang, a produit autant de désastres en Allemagne, en Angleterre, & même en Hollande, qu'en France: cependant aujourd'hui la différence des Religions ne cause aucun trouble dans ces Etats; le Juif, le Catholique, le Grec, le Luthérien, le Calviniste, l'Anabatiste, le Socinien, le Memnoniste, le Morave & tant d'autres, vivent en freres dans ces Contrées, & contribuent également au bien de la Société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un *Gomar*^[9] sur la prédestination fassent trancher la tête au grand Pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des Presbytériens & des Episcopaux pour une Lithurgie & pour un surplis, répandent le sang d'un Roi sur un échafaud.^[10] L'Irlande peuplée & enrichie, ne verra plus ses Citoyens Catholiques sacrifier à Dieu pendant deux mois ses Citoyens Protestants, les enterrer vivants, suspendre les meres à des gibets, attacher les filles au cou de leurs meres, & les voir expirer ensemble; ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfants à demi-formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrotés, & conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs peres, de leurs meres, de leurs filles, s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. C'est ce que rapporte

Rapin-Toiras, Officier en Irlande, presque contemporain; c'est ce que rapportent toutes les Annales, toutes les Histoires d'Angleterre, & ce qui sans doute ne sera jamais imité. La Philosophie, la seule Philosophie, cette sœur de la Religion, a désarmé des mains que la superstition avait si longtemps ensanglantées; & l'esprit humain, au réveil de son ivresse, s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une Province opulente, où le Luthéranisme l'emporte sur le Catholicisme. L'Université d'Alsace est entre les mains des Luthériens: ils occupent une partie des Charges municipales; jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette Province depuis qu'elle appartient à nos Rois. Pourquoi? c'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la Religion du Prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui sont de la Religion dominante. En Angleterre, les Catholiques, regardés comme attachés au Prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils payent même double taxe; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des Citoyens.

On a soupçonné quelques Evêques Français de penser qu'il n'est ni de leur honneur, ni de leur intérêt, d'avoir dans leur Diocese des Calvinistes; & que c'est là le plus grand obstacle à la Tolérance: je ne le puis croire. Le Corps des Evêques en France est composé de gens de qualité, qui pensent & qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance; ils sont charitables & généreux, c'est une justice qu'on doit leur rendre: ils doivent penser que certainement leurs Diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les Pays étrangers, & que, retournés auprès de leurs Pasteurs, ils pourraient être éclairés par leurs instructions, & touchés par leurs exemples; il y aurait de l'honneur à les convertir: le temporel n'y perdrait pas; & plus il y aurait de Citoyens, plus les terres des Prélats rapporteraient.

Un Evêque de Varmie, en Pologne, avait un Anabatiste pour Fermier, & un Socinien pour Receveur; on lui proposa de chasser & de poursuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la consubstantiabilité, & l'autre parce qu'il ne baptisait son fils qu'à quinze ans: il répondit qu'ils seraient éternellement

damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très-nécessaires.

Sortons de notre petite sphere, & examinons le reste de notre globe. Le grand Seigneur gouverne en paix vingt Peuples de différentes Religions; deux cents mille Grecs vivent avec sécurité dans Constantinople; le Muphti même nomme & présente à l'Empereur le Patriarche Grec; on y souffre un Patriarche Latin. Le Sultan nomme des Evêques Latins pour quelques Isles de la Grece,^[11] & voici la formule dont il se sert; *Je lui commande d'aller résider Evêque dans l'Isle de Chio, selon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies.* Cet Empire est rempli de Jacobites, de Nestoriens, de Monotélites; il y a des Cophtes, des Chrétiens de *St. Jean*, des Juifs, des Guebres, des Banians. Les Annales Turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces Religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie; vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. *Pierre-le-Grand* a favorisé tous les Cultes dans son vaste Empire: le Commerce & l'Agriculture y ont gagné, & le Corps politique n'en a jamais souffert.

Le Gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu, que le Culte des *Noachides*, l'adoration simple d'un seul Dieu: cependant il tolere les superstitions de *Fo*, & une multitude de Bonzes qui serait dangereuse, si la sagesse des Tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand Empereur *Yont-Chin*, le plus sage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les Jésuites; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était au contraire parce que les Jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes dans leurs Lettres curieuses, les paroles que leur dit ce bon Prince: *Je sais que votre Religion est intolérante; je sais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon; vous avez trompé mon Pere, n'espérez pas me tromper de même.* Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des Physiciens d'Europe, qui, sous prétexte de montrer des thermometres & des éolipiles à la Cour, avaient soulevé déjà un Prince du sang? & qu'aurait dit cet Empereur, s'il avait lu nos Histoires, s'il avait connu nos temps de la ligue, & de la conspiration des poudres?

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des Jésuites, des Dominicains, des Capucins, des Prêtres séculiers envoyés du bout du monde dans ses Etats: ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématisaient les uns les autres. L'Empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers: mais avec quelle bonté les renvoya-t-il? quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route? Leur bannissement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

Les Japonois^[12] étaient les plus tolérants de tous les hommes, douze Religions paisibles étaient établies dans leur Empire: les Jésuites vinrent faire la treizieme; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta; une guerre civile, non moins affreuse que celles de la Ligue, désola ce Pays. La Religion Chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang. Les Japonois fermerent leur Empire au reste du monde, & ne nous regarderent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur Isle. C'est en vain que le Ministre *Colbert*, sentant le besoin que nous avons des Japonois, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur Empire; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre Continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphere, voyez la Caroline, dont le sage *Loke* fut le Législateur; tout pere de famille qui a sept personnes seulement dans sa maison, peut y établir une Religion à son choix, pourvu que ces sept personnes y concourent avec lui. Cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager chaque maison à se faire un culte particulier: on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance, n'a pas été suivi de la plus légère dissension.

Mais que dirons-nous de ces pacifiques *Primitifs*, que l'on a nommés *Quakres* par dérision, & qui, avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes? Ils sont en Pensilvanie au nombre de cent mille; la discorde, la controverse sont ignorées dans l'heureuse Patrie qu'ils se sont faite: & le nom seul de leur Ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont

freres, est l'exemple & la honte des Peuples qui ne connaissent pas encore la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mere qui veut qu'on égorge son fils, & la mere qui le cede pourvu qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des Nations; & en respectant, comme je le dois, la Théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique & moral de la Société. Je supplie tout Lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des Lecteurs attentifs, qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'Auteur.^[13]



CHAPITRE V.

Comment la Tolérance peut être admise.

J'Ose supposer qu'un Ministre éclairé & magnanime, un Prélat humain & sage, un Prince qui sait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses Sujets, & sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet Ecrit informe & défectueux; il y supplée par ses propres lumieres; il se dit à lui-même: Que risquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'Etat plus florissant?

L'Allemagne serait un désert couvert des ossements des Catholiques, Evangéliques, Réformés, Anabatistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Westphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alsace; nous avons des Luthériens, des Molinistes, des Jansénistes; ne pouvons-nous pas souffrir & contenir des Calvinistes à peu près aux mêmes conditions que les Catholiques sont tolérés à Londres? Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse; la multiplicité les affaiblit; toutes sont réprimées par de justes Loix, qui défendent les assemblées tumultueuses, les injures, les séditions, & qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs Chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les Pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur Patrie; ils ne demandent que la protection de la Loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs peres, la franchise de leurs personnes; point de Temples publics, point de droit aux Charges municipales, aux dignités: les Catholiques n'en ont ni à Londres, ni en plusieurs autres Pays. Il ne s'agit plus de donner des privileges immenses, des places de sûreté à une faction; mais de laisser vivre un Peuple paisible, d'adoucir des Edits, autrefois peut-être nécessaires,

& qui ne le sont plus: ce n'est pas à nous d'indiquer au Ministère ce qu'il peut faire; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux! La prudence du Ministère & du Conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres Nations employent si heureusement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace Calviniste; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace Convulsionnaire. La lie des insensés de *St. Médard* est comptée pour rien dans la Nation, celle des Prophetes Calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des Maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux Loix, plus encore que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes gens? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les Sectaires. Les temps passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, & de celui où les Nations sont parvenues.

Il a été un temps où l'on se crut obligé de rendre des Arrêts contre ceux qui enseignaient une Doctrine contraire aux Cathégories d'*Aristote*, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de Jurisprudence sur la Sorcellerie, & sur la manière de distinguer les faux Sorciers des véritables. L'excommunication des sauterelles, & des insectes nuisibles aux moissons, a été très-en usage, & subsiste encore dans plusieurs Rituels; l'usage est passé, on laisse en paix *Aristote*, les Sorciers & les sauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois si importantes, sont innombrables: il en revient d'autres de temps en temps; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en est rassasié, elles s'anéantissent. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'être Carpocratien, ou Eutichéen, ou Monothélite, Monophysite, Nestorien, Manichéen, &c. qu'arriverait-il? On en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraise & un pourpoint.

La Nation commençait à entr'ouvrir les yeux, lorsque les Jésuites *Le Tellier & Doucin* fabriquerent la Bulle *Unigenitus*, qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encore dans ces temps d'ignorance, où les Peuples adoptaient sans examen les Assertions les plus absurdes. Ils osèrent proscrire cette proposition, qui est d'une vérité universelle dans tous les cas & dans tous les temps; *La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir*: c'était proscrire la raison, les libertés de l'Eglise Gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, Dieu vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injustice. On n'a jamais heurté le sens commun plus effrontément; les Consultants de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la Cour de Rome que cette Bulle était nécessaire, & que la Nation la désirait; elle fut signée, scellée & envoyée, on en sait les suites: certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la Bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du Roi les a enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les Protestants & nous; il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence, il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les Protestants eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs Eglises.

C'est donc ce temps de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste, dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'Etat est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur pere; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.



CHAPITRE VI.

Si l'Intolérance est de droit naturel & de droit humain.

LE droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son pere, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains, vous avez donné & reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature; & le grand principe, le principe universel de l'un & de l'autre, est dans toute la terre: *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.* Or, on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre: *Crois ce que je crois & ce que tu ne peux croire, ou tu périras:* c'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent dans quelques autres Pays de dire: *Crois, ou je t'abhorre; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai; monstre, tu n'as pas ma Religion, tu n'as donc point de Religion; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta Ville, à ta Province.*

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonois détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les Habitants de l'Indus; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc; & tous ensemble se jetteraient sur les Chrétiens, qui se sont si long-temps dévorés les uns les autres.

Le droit de l'Intolérance est donc absurde & barbare; c'est le droit des tigres; & il est bien plus horrible: car les tigres ne déchirent que pour manger, & nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.



CHAPITRE VII.

Si l'Intolérance a été connue des Grecs.

Les Peuples, dont l'Histoire nous a donné quelques faibles connaissances, ont tous regardé leurs différentes Religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble; c'était une association du Genre-humain. Il y avait une espece de droit d'hospitalité entre les Dieux comme entre les hommes. Un Etranger arrivait-il dans une Ville, il commençait par adorer les Dieux du Pays; on ne manquait jamais de vénérer les Dieux mêmes de ses ennemis. Les Troyens adressaient des prieres aux Dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter, dans les Déserts de la Libie, le Dieu *Ammon*, auquel les Grecs donnerent le nom de *Zeus* & les Latins de *Jupiter*, quoique les uns & les autres eussent leur *Jupiter* & leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on assiégeait une Ville, on faisait un sacrifice & des prieres aux Dieux de la Ville, pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la Religion réunissait les hommes, & adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je peux me tromper; mais il me paraît que de tous les anciens Peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une Religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs Dieux; ils reconnaissaient tous un Dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de Divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systèmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les Epicuriens niassent la Providence & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres Sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs ayent fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'Intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des Juges de *Socrate*.

Il est évident d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des Sophistes, des Orateurs, des Poètes, qui enseignaient dans les Ecoles, & même de tous les Précepteurs qui avaient soin des enfants de distinction. Il avoue lui-même dans son Discours rapporté par *Platon*, qu'il allait de maison en maison prouver à ces Précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorants: cette conduite n'était pas digne de celui qu'un Oracle avait déclaré le plus sage des hommes. On déchaîna contre lui un Prêtre, & un Conseiller des cinq cents, qui l'accuserent; j'avoue que je ne sais pas précisément de quoi, je ne vois que du vague dans son apologie; on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inspirer aux jeunes gens des maximes contre la Religion & le Gouvernement. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les calomniateurs dans le monde: mais il faut dans un Tribunal des faits avérés, des chefs d'accusation précis & circonstanciés; c'est ce que le procès de *Socrate* ne nous fournit point: nous savons seulement qu'il eut d'abord deux cents vingt voix pour lui. Le Tribunal des cinq cents possédait donc deux cents vingt Philosophes: c'est beaucoup; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la ciguë; mais aussi, songeons que les Athéniens, revenus à eux-mêmes, eurent les accusateurs & les Juges en horreur; que *Melitus*, le principal auteur de cet Arrêt, fut condamné à mort pour cette injustice; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un Temple à *Socrate*. Jamais la Philosophie ne fut si bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de *Socrate* est au fond le plus terrible argument qu'on puisse alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un Autel dédié aux Dieux étrangers, aux Dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-seulement d'indulgence pour toutes les Nations, mais encore de respect pour leurs cultes?

Un honnête homme qui n'est ennemi ni de la raison, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la *Saint-Barthelemi*, cite la guerre des Phocéens, nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des arguments de Théologie; il s'agissait de savoir à qui appartiendrait un champ: c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne sont pas un symbole de créance; jamais aucune Ville Grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modeste & doux? veut-il que nous fassions une guerre sacrée?



CHAPITRE VIII.

Si les Romains ont été tolérants.

Chez les anciens Romains, depuis *Romulus* jusqu'aux temps où les Chrétiens disputèrent avec les Prêtres de l'Empire, vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentiments. *Cicéron* douta de tout; *Lucrece* nia tout; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche: la licence même alla si loin, que *Plin* le Naturaliste commence son Livre par nier un Dieu, & par dire que s'il en est un, c'est le Soleil. *Cicéron* dit, en parlant des Enfers: *Non est anus tam excors quæ credat*: «Il n'y a pas même de vieille assez imbécille pour les croire.» *Juvenal* dit: *Nec pueri credunt*: «Les enfants n'en croient rien.» On chantait sur le Théâtre de Rome: *Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil*: «Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.» Abhorrons ces maximes, &, tout au plus, pardonnons-les à un Peuple que les Evangiles n'éclairaient pas; elles sont fausses, elles sont impies; mais concluons que les Romains étaient très-tolérants, puisqu'elles n'exciterent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du Sénat & du Peuple Romain était: *Deorum offensa diis curæ*; «C'est aux Dieux seuls à se soucier des offenses faites aux Dieux.» Ce Peuple Roi ne songeait qu'à conquérir, à gouverner, & à policer l'Univers. Ils ont été nos Législateurs comme nos vainqueurs; & jamais *César*, qui nous donna des fers, des loix & des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos Druides pour lui, tout grand Pontife qu'il était d'une Nation notre Souveraine.

Les Romains ne professaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la sanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte sous *Numa*, point de simulacres, point de statues; bientôt ils en éleverent aux Dieux *Majorum Gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La Loi des douze Tables, *Deos peregrinos ne colunto*, se réduisit à n'accorder le culte public qu'aux Divinités supérieures ou

inférieures approuvées par le Sénat. *Isis* eut un Temple dans Rome, jusqu'au temps où *Tibere* le démolit, lorsque les Prêtres de ce Temple, corrompus par l'argent de *Mundus*, le firent coucher dans le Temple sous le nom du Dieu *Anubis*, avec une femme nommée *Pauline*. Il est vrai que *Joseph* est le seul qui rapporte cette histoire; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que dans un temps aussi éclairé que celui de *Tibere*, une Dame de la première condition eût été assez imbécille pour croire avoir les faveurs du Dieu *Anubis*.

Mais que cette anecdote soit vraie ou fausse, il demeure certain que la superstition Egyptienne avait élevé un Temple à Rome avec le consentement public. Les Juifs y commerçaient dès le temps de la guerre Punique; ils y avaient des Synagogues du temps d'*Auguste*, & ils les conserverent presque toujours, ainsi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus sacrée du droit des gens?

On nous dit qu'aussi-tôt que les Chrétiens parurent, ils furent persécutés par ces mêmes Romains qui ne persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très-faux; je n'en veux pour preuve que *St. Paul* lui-même. Chap. 21. & 22. Les Actes des Apôtres nous apprennent que *St. Paul* étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la Loi Mosaïque par JESUS-CHRIST, *St. Jacques* proposa à *St. Paul* de se faire raser la tête, & d'aller se purifier dans le Temple avec quatre Juifs, afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la Loi de Moïse.

Paul, Chrétien, alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies Judaïques pendant sept jours; mais les sept jours n'étaient pas encore écoulés, quand des Juifs d'*Asie* le reconnurent; & voyant qu'il était entré dans le Temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation: on le saisit, on le mena devant le Gouverneur *Félix*, & ensuite on s'adressa au Tribunal de *Festus*. Les Juifs en foule demanderent sa mort; Actes des Apôtres, Chap. 25. *Festus* leur répondit: *Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se défendre.*

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce Magistrat Romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour *St. Paul*, n'avoir senti pour

lui que du mépris; trompé par les fausses lumieres de sa raison, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en démence, Act. des Ap. Ch. 26. v. 34. *multæ te litteræ ad insaniam convertunt. Festus* n'écoula donc que l'équité de la Loi Romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le St. Esprit lui-même qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se souleverent contre *St. Paul*, ce furent les Juifs. *St. Jacques*, frere de JESUS, fut lapidé par l'ordre d'un Juif Saducéen, & non d'un Romain: les Juifs seuls lapiderent *St. Etienne*;[14] & lorsque *St. Paul* gardait les manteaux des exécuteurs, certes il n'agissait pas en Citoyen Romain.

Les premiers Chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les Sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les Synagogues de Rome. *Suétone* dit, dans la Vie de Claude, *Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Roma expulit*. Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de CHRIST: il ne pouvait pas être instruit des détails d'un Peuple aussi méprisé à Rome que l'était le Peuple Juif, mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. *Suétone* écrivait sous *Adrien*, dans le second siecle; les Chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de *Suétone* fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers Chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la Synagogue de Rome eût pour ses freres séparés la même indulgence que le Sénat avait pour elle; & les Juifs chassés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs malgré les Loix qui les en excluèrent: c'est *Dion Cassius* & *Ulpian* qui nous l'apprennent.[15] Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les Empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des Chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs!

Néron, dit-on, les persécuta. *Tacite* nous apprend qu'ils furent accusés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du Peuple. S'agissait-il de leur créance dans une telle accusation? Non sans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgerent, il y a quelques années, dans les Fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la Religion? Quelque envie

qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous *Néron* à quelques malheureux demi-Juifs & demi-Chrétiens.^[16]



CHAPITRE IX.

Des Martyrs.

IL y eut dans la suite des Martyrs Chrétiens: il est bien difficile de savoir précisément pour quelles raisons ces Martyrs furent condamnés; mais j'ose croire qu'aucun ne le fut sous les premiers *Césars*, pour sa seule Religion; on les tolérait toutes; comment aurait-on pu rechercher & poursuivre des hommes obscurs, qui avaient un culte particulier, dans le temps qu'on permettait tous les autres?

Les *Titus*, les *Trajangs*, les *Antonins*, les *Decius* n'étaient pas des barbares: peut-on imaginer qu'ils auraient privé les seuls Chrétiens d'une liberté dont jouissait toute la terre? Les aurait-on seulement osé accuser d'avoir des mysteres secrets, tandis que les mysteres d'*Isis*, ceux de *Mitras*, ceux de la Déesse de Syrie, tous étrangers au culte Romain, étaient permis sans contradiction? Il faut bien que la persécution ait eu d'autres causes, & que les haines particulieres, soutenues par la raison d'Etat, ayent répandu le sang des Chrétiens.

Par exemple, lorsque *St. Laurent* refuse au Préfet de Rome, *Cornelius Secularis*, l'argent des Chrétiens qu'il avait en sa garde, il est naturel que le Préfet & l'Empereur soient irrités; ils ne savaient pas que *St. Laurent* avait distribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & sainte, ils le regarderent comme un réfractaire, & le firent périr.^[17]

Considérons le martyre de *St. Polyeucte*. Le condamna-t-on pour sa Religion seule? Il va dans le Temple, où l'on rend aux Dieux des actions de grâces pour la victoire de l'Empereur *Decius*; il y insulte les Sacrificateurs, il renverse & brise les Autels & les Statues: quel est le Pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat? Le Chrétien qui déchira publiquement l'Edit de l'Empereur *Dioclétien*, & qui attira sur ses freres la grande persécution, dans les deux dernieres années du regne de ce Prince, n'avait

pas un zèle selon la science; & il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle inconsidéré qui éclata souvent, & qui fut même condamné par plusieurs Pères de l'Eglise, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point, sans doute, les premiers Sacramentaires aux premiers Chrétiens; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité: mais *Farel*, prédécesseur de *Jean Calvin*, fit dans Arles la même chose que *St. Polyeucte* avait fait en Arménie. On portait dans les rues la Statue de *St. Antoine* l'Hermite en procession; *Farel* tombe avec quelques-uns des siens sur les Moines qui portaient *St. Antoine*, les bat, les disperse, & jette *St. Antoine* dans la rivière. Il méritait la mort qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le temps de s'enfuir. S'il s'était contenté de crier à ces Moines, qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à *St. Antoine* l'Hermite, ni que *St. Antoine* eût eu des conversations avec des Centaures & des Satyres, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre; mais si le soir, après la procession, il avait examiné paisiblement l'histoire du corbeau, des Centaures & des Satyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi! les Romains auraient souffert que l'infame *Antinoüs* fût mis au rang des seconds Dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paisiblement adoré un juste! Quoi! ils auraient reconnu un Dieu suprême^[18], un Dieu Souverain, maître de tous les Dieux secondaires, attesté par cette formule, *Deus optimus maximus*, & ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique!

Il n'est pas croyable que jamais il y eût une Inquisition contre les Chrétiens sous les Empereurs, c'est-à-dire, qu'on soit venu chez eux les interroger sur leur créance. On ne troubla jamais sur cet article ni Juif, ni Syrien, ni Egyptien, ni Bardes, ni Druides, ni Philosophes. Les Martyrs furent donc ceux qui s'éleverent contre les faux Dieux. C'était une chose très-sage, très-pieuse de n'y pas croire; mais enfin, si, non contents d'adorer un Dieu en esprit & en vérité, ils éclaterent violemment contre le culte reçu, quelque absurde qu'il pût être, on est forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérants.

Tertullien, dans son Apologétique, avoue qu'on regardait les Chrétiens comme des factieux; Chap. 39. l'accusation était injuste, mais elle prouvait que ce n'était pas la Religion seule des Chrétiens qui excitait le zèle des Magistrats. Chap. 35. Il avoue que les Chrétiens refusaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouissances publiques pour les victoires des Empereurs: on pouvait aisément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèse-Majesté.

La première sévérité juridique exercée contre les Chrétiens, fut celle de *Domitien*; mais elle se borna à un exil qui ne dura pas une année: *Facile cœptum repressit restitutis quos ipse relegaverat*, dit *Tertullien*. *Lactance*, dont le style est si emporté, convient que depuis *Domitien* jusqu'à *Decius* Chap. 3. l'Eglise fut tranquille & florissante. Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet exécrationnable animal *Decius* opprima l'Eglise: *post multos annos extitit execrabile animal Decius, qui vexaret Ecclesiam*.

On ne veut point discuter ici le sentiment du savant *Dodwel*, sur le petit nombre des Martyrs; mais si les Romains avaient tant persécuté la Religion Chrétienne, si le Sénat avait fait mourir tant d'innocents par des supplices inusités, s'ils avaient plongé des Chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient exposé des filles toutes nues aux bêtes dans le Cirque, comment auraient-ils laissé en paix tous les premiers Evêques de Rome? *St. Irénée* ne compte pour Martyr, parmi ces Evêques, que le seul *Télesphore*, dans l'an 139 de l'Ere vulgaire; & on n'a aucune preuve que ce *Télesphore* ait été mis à mort. *Zéphirin* gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paisiblement l'an 219. Il est vrai que dans les anciens Martyrologes, on place presque tous les premiers Papes; mais le mot de *martyr* n'était pris alors que suivant sa véritable signification: *martyre* voulait dire *témoignage*, & non pas *supplice*.

Il est difficile d'accorder cette fureur de persécution avec la liberté qu'eurent les Chrétiens d'assembler cinquante-six Conciles, que les Ecrivains Ecclésiastiques comptent dans les trois premiers siècles.

Il y eut des persécutions; mais si elles avaient été aussi violentes qu'on le dit, il est vraisemblable que *Tertullien*, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne serait pas mort dans son lit. On sait bien que les Empereurs ne lurent pas son Apologétique; qu'un Ecrit obscur, composé en

Afrique, ne parvient pas à ceux qui sont chargés du gouvernement du monde: mais il devait être connu de ceux qui approchaient le Proconsul d'Afrique; il devait attirer beaucoup de haine à l'Auteur; cependant il ne souffrit point le martyre.

Origene enseigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même *Origene*, qui parlait avec tant de liberté aux Païens & aux Chrétiens, qui annonçait JESUS aux uns, qui niait un Dieu en trois Personnes aux autres, avoue expressément dans son troisieme Livre contre *Celse*, qu'il y a eu très-peu de Martyrs, & encore de loin à loin; cependant, dit-il, les Chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur Religion par tout le monde; ils courent dans les Villes, dans les Bourgs, dans les Villages.

Il est certain que ces courses continuelles pouvaient être aisément accusées de sédition par les Prêtres ennemis, & pourtant ces missions sont tolérées malgré le Peuple Egyptien, toujours turbulent, séditieux & lâche; Peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat; Peuple en tout temps méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides.^[19]

Qui devait plus soulever contre lui les Prêtres & le Gouvernement que *St. Grégoire Taumaturge*, disciple d'*Origene*? *Grégoire* avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de Dieu, accompagné d'une femme resplendissante de lumiere: cette femme était la Ste. Vierge, & ce vieillard était *St. Jean* l'Evangéliste. *St. Jean* lui dicta un symbole, que *St. Grégoire* alla prêcher. Il passa, en allant à Néocésarée, près d'un Temple où l'on rendait des oracles, & où la pluye l'obligea de passer la nuit; il y fit plusieurs signes de croix. Le lendemain, le grand Sacrificateur du Temple fut étonné que les démons qui lui répondaient auparavant, ne voulaient plus rendre d'oracles: il les appella; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce Temple, parce que *Grégoire* y avait passé la nuit, & qu'il y avait fait des signes de croix. Le Sacrificateur fit saisir *Grégoire*, qui lui répondit: *Je peux chasser les démons d'où je veux, & les faire entrer où il me plaira. Faites-les donc rentrer dans mon Temple*, dit le Sacrificateur. Alors *Grégoire* déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles: *Grégoire, à Sathan; je te commande de rentrer dans ce Temple*: on mit ce billet sur l'Autel; les démons obéirent, & rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils cessèrent, comme on le sait.

C'est *St. Grégoire de Nysse* qui rapporte ces faits dans la Vie de *St. Grégoire Taumaturge*. Les Prêtres des Idoles devaient sans doute être animés contre *Grégoire*, & dans leur aveuglement le déférer au Magistrat; cependant leur plus grand ennemi n'essuya aucune persécution.

Il est dit dans l'Histoire de *St. Cyprien*, qu'il fut le premier Evêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de *St. Cyprien* est de l'an 258, de notre Ere; donc pendant un très-long-temps aucun Evêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'Histoire ne nous dit point quelles calomnies s'éleverent contre *St. Cyprien*, quels ennemis il avait, pourquoi le Proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. *St. Cyprien* écrit à *Cornelius*, Evêque de Rome: *Il arriva depuis peu une émotion populaire à Carthage, & on cria par deux fois qu'il fallait me jeter aux lions*. Il est bien vraisemblable que les emportements du Peuple féroce de Carthage furent enfin cause de la mort de *Cyprien*; & il est bien sûr que ce ne fut pas l'Empereur *Gallus* qui le condamna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix *Corneille* qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secretes se mêlent souvent à la cause apparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler, dans les siècles postérieurs, la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un Particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que *St. Grégoire Taumaturge*, & *St. Denis*, Evêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le temps de *St. Cyprien*. Pourquoi, étant aussi connus pour le moins que cet Evêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles? & pourquoi *St. Cyprien* fut-il livré au supplice? N'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels & puissants, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'Etat, qui se joint si souvent à la Religion, & que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes?

Il n'est guères possible que la seule accusation de Christianisme ait fait périr *St. Ignace*, sous le clément & juste *Trajan*, puisqu'on permit aux Chrétiens de l'accompagner & de le consoler quand on le conduisit à Rome^[20]. Il y avait eu souvent des séditions dans Antioche, ville toujours turbulente, où *Ignace* était Evêque secret des Chrétiens: peut-être ces

séditions, malignement imputées aux Chrétiens innocents, exciterent l'attention du Gouvernement, qui fut trompé, comme il est trop souvent arrivé.

St. Siméon, par exemple, fut accusé devant *Sapor* d'être l'espion des Romains. L'Histoire de son martyre rapporte que le Roi *Sapor* lui proposa d'adorer le Soleil: mais on sait que les Perses ne rendaient point de culte au Soleil; ils le regardaient comme un emblème du bon principe, *d'Oromase*, ou *Orosmade*, du Dieu Créateur qu'ils reconnaissaient.

Quelque tolérant que l'on puisse être, on ne peut s'empêcher de sentir quelque indignation contre ces déclamateurs, qui accusent *Dioclétien* d'avoir persécuté les Chrétiens, depuis qu'il fut sur le Trône: rapportons-nous-en à *Eusebe de Césarée*, son témoignage ne peut être récusé; le favori, le panégyriste de *Constantin*, l'ennemi violent des Empereurs précédents, doit en être cru quand il les justifie: voici ses paroles: Hist. Ecclésiastiq. Liv. 8.«Les Empereurs donnerent long-temps aux Chrétiens de grandes marques de bienveillance; ils leur confierent des Provinces; plusieurs Chrétiens demeurèrent dans le Palais; ils épousèrent même des Chrétiennes; *Dioclétien* prit pour son épouse *Prisca*, dont la fille fut femme de *Maximien Galere*, &c.

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier; qu'on juge si la persécution excitée par *Galere*, après dix-neuf ans d'un regne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voye combien la fable de la Légion Thébaine ou Thébéenne, massacrée, dit-on, toute entière pour la Religion, est une fable absurde. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette Légion d'Asie par le grand *St. Bernard*; il est impossible qu'on l'eût appelée d'Asie pour venir appaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée: il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'Infanterie, & sept cents Cavaliers, dans un passage où deux cents hommes pourraient arrêter une Armée entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente: *Quand la terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien, le Ciel se peuplait de Martyrs*. Or cette aventure, comme on l'a dit, est supposée en 286, temps où *Dioclétien* favorisait le

plus les Chrétiens, & où l'Empire Romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il eut jamais de Légion Thébaine: les Romains étaient trop fiers & trop sensés pour composer une Légion de ces Egyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi*: c'est comme s'ils avaient eu une Légion Juive. Nous avons les noms des trente-deux Légions qui faisaient les principales forces de l'Empire Romain; assurément la Légion Thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des Sibylles qui prédisaient les miracles de JESUS-CHRIST, & avec tant de piéces supposées, qu'un faux zele prodigua pour abuser la crédulité.



CHAPITRE X.

Du danger des fausses légendes, & de la persécution.

LE mensonge en a trop long-temps imposé aux hommes; il est temps qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'Histoire Romaine, depuis *Tacite* & *Suétone*, & qui ont presque toujours enveloppé les Annales des autres Nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce Peuple grave & sévère, de qui nous tenons nos Loix, ayent condamné des Vierges Chrétiennes, des filles de qualité, à la prostitution. C'est bien mal connaître l'austère dignité de nos Législateurs, qui punissaient si sévèrement les faiblesses des Vestales. *Les Actes sinceres* de *Ruinart* rapportent ces turpitudes; mais doit-on croire aux *Actes* de *Ruinart*, comme aux *Actes* des Apôtres? Ces *Actes sinceres* disent, après *Bollandus*, qu'il y avait dans la Ville d'Ancyre sept Vierges Chrétiennes, d'environ soixante & dix ans chacune; que le Gouverneur *Théodecte* les condamna à passer par les mains des jeunes gens de la Ville, mais que ces Vierges ayant été épargnées, (comme de raison) il les obligea de servir toutes nues aux mysteres de *Diane*, auxquels, pourtant, on n'assista jamais qu'avec un voile. *S. Théodote*, qui à la vérité était Cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mourir ces saintes filles, de peur qu'elles ne succombassent à la tentation: Dieu l'exauça; le Gouverneur les fit jeter dans un lac avec une pierre au cou: elles apparurent aussi-tôt à *Théodote*, & le prièrent de ne pas souffrir *que leurs corps fussent mangés des poissons*: ce furent leurs propres paroles.

Le St. Cabaretier & ses compagnons allerent pendant la nuit au bord du lac, gardé par des soldats; un flambeau céleste marcha toujours devant eux, & quand ils furent au lieu où étaient les Gardes, un Cavalier céleste, armé de toutes pieces, poursuivit ces Gardes la lance à la main: *St. Théodote* retira du lac les corps des Vierges: il fut mené devant le Gouverneur, & le Cavalier céleste n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne cessons de répéter que nous vénérons les vrais Martyrs, mais qu'il est difficile de croire cette histoire de *Bollandus* & de *Ruinart*.

Faut-il rapporter ici le Conte du jeune *St. Romain*? On le jetta dans le feu, dit *Eusebe*, & des Juifs qui étaient présents, insultèrent à JESUS-CHRIST qui laissait bruler ses Confesseurs, après que Dieu avait tiré *Sidrac*, *Mizac* & *Abdenago* de la fournaise ardente. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que *St. Romain* sortit triomphant du bucher: l'Empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au Juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu. (étranges paroles pour *Dioclétien*!) Le Juge, malgré l'indulgence de l'Empereur, commanda qu'on coupât la langue à *St. Romain*; & quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un Médecin. Le jeune *Romain*, né begue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le Médecin essuya une réprimande; & pour montrer que l'opération était faite selon les regles de l'art, il prit un passant, & lui coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé à *St. Romain*, de quoi le passant mourut sur le champ: *car*, ajoute savamment l'Auteur, *l'Anatomie nous apprend qu'un homme sans langue ne saurait vivre*. En vérité, si *Eusebe* a écrit de pareilles fadaïses, si on ne les a point ajoutées à ses Ecrits, quel fond peut-on faire sur son Histoire?

On nous donne le martyre de *Ste. Félicité* & de ses sept enfants, envoyés, dit-on, à la mort par le sage & pieux *Antonin*, sans nommer l'Auteur de la relation. Il est bien vraisemblable que quelque Auteur, plus zélé que vrai, a voulu imiter l'Histoire des *Macabées*; c'est ainsi que commence la relation: *Ste, Félicité était Romaine, elle vivait sous le regne d'Antonin*: il est clair, par ces paroles, que l'Auteur n'était pas contemporain de *Ste. Félicité*; il dit que le Préteur les jugea sur son Tribunal dans le champ de *Mars*; mais le Préfet de Rome tenait son Tribunal au Capitole, & non au champ de *Mars*, qui, après avoir servi à tenir les Comices, servait alors aux revues des Soldats, aux courses, aux jeux militaires: cela seul démontre la supposition.

Il est dit encore, qu'après le jugement, l'Empereur commit à différents Juges le soin de faire exécuter l'Arrêt; ce qui est entièrement contraire à toutes les formalités de ces temps-là, & à celles de tous les temps.

Il y a de même un *saint Hyppolite*, que l'on suppose traîné par des chevaux, comme *Hyppolite* fils de *Thésée*. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains; & la seule ressemblance du nom a fait inventer cette fable.

Observez encore que dans les Relations des martyres, composées uniquement par les Chrétiens mêmes, on voit presque toujours une foule de Chrétiens venir librement dans la prison du condamné, le suivre au supplice, recueillir son sang, ensevelir son corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la Religion seule qu'on eût persécutée, n'aurait-on pas immolé ces Chrétiens déclarés qui assistaient leurs freres condamnés, & qu'on accusait d'opérer des enchantements avec les restes des corps martyrisés? Ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, les différentes sectes des Protestants? nous les avons égorgés, brûlés en foule, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Y a-t-il dans les Relations avérées des persécutions anciennes un seul trait qui approche de la *St. Barthelemi*, & des massacres d'Irlande? Y en a-t-il un seul qui ressemble à la Fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un Peuple entier remercie Dieu en procession, & se félicite d'avoir égorgé il y a deux cents ans quatre mille de ses Concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité: c'est nous Chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins! & de qui? de nos freres. C'est nous qui avons détruit cent Villes, le Crucifix ou la Bible à la main, & qui n'avons cessé de répandre le sang, & d'allumer des buchers, depuis le regne de *Constantin* jusqu'aux fureurs des Cannibales qui habitaient les Cévennes; fureurs, qui, graces au Ciel, ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encore quelquefois à la potence, de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745, huit personnages de ceux qu'on appelle Prédicants, ou Ministres de l'Evangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le Roi en patois, & d'avoir donné une goutte de vin & un morceau de pain levé à

quelques Paysans imbécilles. On ne sait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en Province & chez les Etrangers. Ces procès se font en une heure, & plus vite qu'on ne juge un déserteur. Si le Roi en était instruit, il ferait grace.

On ne traite ainsi les Prêtres Catholiques en aucun Pays Protestant. Il y a plus de cent Prêtres Catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connaît, on les a laissé vivre très-paisiblement dans la dernière guerre.

Serons-nous toujours les derniers à embrasser les opinions saines des autres Nations? Elles se sont corrigées; quand nous corrigerons-nous? Il a fallu soixante ans pour nous faire adopter ce que *Newton* avait démontré; nous commençons à peine à oser sauver la vie à nos enfants par l'inoculation; nous ne pratiquons que depuis très-peu de temps les vrais principes de l'agriculture; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité? & de quel front pouvons-nous reprocher aux Païens d'avoir fait des Martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonstances?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de Chrétiens pour leur seule Religion; en ce cas, les Romains ont été très-condamnables. Voudrions-nous commettre la même injustice? & quand nous leur reprochons d'avoir persécuté, voudrions-nous être persécuteurs?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvu de bonne foi, ou assez fanatique, pour me dire ici: Pourquoi venez-vous développer nos erreurs & nos fautes? pourquoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes? elles sont l'aliment de la piété de plusieurs personnes; il y a des erreurs nécessaires; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la destruction du corps: voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles, par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Evangile, éteignent la Religion dans les cœurs; trop de personnes qui veulent s'instruire, & qui n'ont pas le temps de s'instruire assez, disent: Les Maîtres de ma Religion m'ont trompé, il n'y a donc point de Religion; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur; j'aime mieux dépendre de la Loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encore plus loin; ils voyent que l'imposture

leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité; ils penchent vers l'Athéisme: on devient dépravé, parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses & de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi; c'est un très-mauvais argument que de dire: *Voraginé*, l'auteur de la légende dorée, & le Jésuite *Ribadeneira*, compilateur de *la fleur des Saints*, n'ont dit que des sottises; donc il n'y a point de Dieu: Les Catholiques ont égorgé un certain nombre d'Huguenots, & les Huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de Catholiques; donc il n'y a point de Dieu. On s'est servi de la Confession, de la Communion & de tous les Sacrements, pour commettre les crimes les plus horribles; donc il n'y a point de Dieu: Je conclurais au contraire, donc il y a un Dieu, qui après cette vie passagere, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, & tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs; car à considérer les guerres de Religion, les quarante schismes des Papes, qui ont presque tous été sanglants, les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions, à voir tous les maux qu'a produit le faux zele, les hommes ont eu long-temps leur enfer dans cette vie.



CHAPITRE XI.

Abus de l'Intolérance.

MAis quoi! sera-t-il permis à chaque Citoyen de ne croire que sa raison, & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera? Il le faut bien,^[21] pourvu qu'il ne trouble point l'ordre; car il ne dépend pas de l'homme de croire, ou de ne pas croire; mais il dépend de lui de respecter les usages de sa Patrie: & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la Religion dominante, vous accuseriez donc vous-mêmes les premiers Chrétiens vos peres, & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les Religions sont les ouvrages des hommes, & que l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parce que notre Religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de grâces rendues à Dieu pour ces meurtres? Plus la Religion Chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles; quelle funeste alternative! Enfin, voudriez-vous soutenir par des bourreaux la Religion d'un Dieu que des bourreaux ont fait périr, & qui n'a prêché que la douceur & la patience?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérance: s'il était permis de dépouiller de ses biens, de jeter dans les cachots, de tuer un Citoyen, qui sous un tel degré de latitude ne professerait pas la Religion admise sous ce degré, quelle exception exempterait les premiers de l'Etat des mêmes peines? La Religion lie également le Monarque & les mendiants: aussi, plus de cinquante Docteurs ou Moines ont affirmé cette horreur monstrueuse, qu'il était permis de déposer, de tuer les Souverains qui ne penseraient pas comme l'Eglise dominante; & les Parlements du

Royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables Théologiens.^[22]

Le sang de *Henri-le-Grand* fumait encore, quand le Parlement de Paris donna un Arrêt qui établissait l'indépendance de la Couronne, comme une Loi fondamentale. Le Cardinal *Duperron*, qui devait la pourpre à *Henri-le-Grand*, s'éleva dans les Etats de 1614 contre l'Arrêt du Parlement, & le fit supprimer. Tous les Journaux du temps rapportent les termes dont *Duperron* se servit dans ses harangues: *Si un Prince se faisait Arien*, dit-il, *on serait bien obligé de le déposer.*

Non assurément, Monsieur le Cardinal; on veut bien adopter votre supposition chimérique, qu'un de nos Rois ayant lu l'Histoire des Conciles & des Peres, frappé d'ailleurs de ces paroles, *mon Pere est plus grand que moi*, les prenant trop à la lettre, & balançant entre le Concile de Nicée & celui de Constantinople, se déclarât pour *Eusebe de Nicomédie*, je n'en obéirais pas moins à mon Roi, je ne me croirais pas moins lié par le serment que je lui ai fait; & si vous osiez vous soulever contre lui, & que je fusse un de vos juges, je vous déclarerais criminel de leze-Majesté.

Duperron poussa plus loin la dispute, & je l'abrege. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces chimeres révoltantes; je me bornerai à dire avec tous les Citoyens, que ce n'est pas parce que *Henri IV.* fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la Couronne à ce Prince, qui la méritait par son courage & par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout Citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son pere, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'être traîné au gibet, parce qu'il sera du sentiment de *Ratram* contre *Pascase Ratberg*, & de *Bérenger* contre *Scot*.

On sait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués, & universellement reçus dans notre Eglise. JESUS-CHRIST ne nous ayant point dit comment procédait le St. Esprit, l'Eglise Latine crut long-temps avec la Grecque, qu'il ne procédait que du Pere: enfin elle ajouta au Symbole, qu'il procédait aussi du Fils. Je demande, si le lendemain de cette décision, un Citoyen qui s'en serait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injustice serait-elle moins grande de punir aujourd'hui celui qui

penserait comme on pensait autrefois? Etait-on coupable du temps d'*Honorius I*, de croire que JESUS n'avait pas deux volontés?

Il n'y a pas long-temps que l'Immaculée Conception est établie: les Dominicains n'y croient pas encore. Dans quel temps les Dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde, & dans l'autre?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables, c'est certainement des Apôtres & des Evangélistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre *St. Paul* & *St. Pierre*. *Paul* dit expressément dans son Epître aux Galates, qu'il résista en face à *Pierre*, parce que *Pierre* était répréhensible, parce qu'il usait de dissimulation aussi-bien que *Barnabé*, parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant l'arrivée de *Jacques*, & qu'ensuite ils se retirèrent secrètement, & se séparèrent des Gentils de peur d'offenser les Circoncis. *Je vis*, ajoute-t-il, *qu'ils ne marchaient pas droit selon l'Evangile; je dis à Céphas: Si vous, Juif, vivez comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïser?*

C'était là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux Chrétiens judaïseraient ou non. *St. Paul* alla dans ce temps-là même sacrifier dans le Temple de Jérusalem. On sait que les quinze premiers Evêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observerent le Sabbath & qui s'abstinrent des viandes défendues. Un Evêque Espagnol ou Portugais, qui se ferait circoncire & qui observerait le Sabbath, serait brulé dans un *auto-da-fé*. Cependant la paix ne fut altérée pour cet objet fondamental, ni parmi les Apôtres, ni parmi les premiers Chrétiens.

Si les Evangélistes avaient ressemblé aux Ecrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. *St. Matthieu* compte vingt-huit générations depuis *David* jusqu'à JESUS. *St. Luc* en compte quarante-une; & ces générations sont absolument différentes. On ne voit pourtant nulle dissension s'élever entre les Disciples sur ces contrariétés apparentes, très-bien conciliées par plusieurs Peres de l'Eglise. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas?

St. Paul, dans son Epître à quelques Juifs de Rome, convertis au Christianisme, employe toute la fin du Chapitre III à dire que la seule Foi glorifie, & que les œuvres ne justifient personne. *St. Jacques*, au contraire, dans son Epître aux douze Tribus dispersées par toute la terre, Chapitre II, ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes Communions parmi nous, & ce qui ne divisa point les Apôtres.

Si la persécution contre ceux avec qui nous disputons, était une action sainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques serait le plus grand Saint du Paradis. Quelle figure ferait un homme qui se serait contenté de dépouiller ses freres, & de les plonger dans des cachots, auprès d'un zélé qui en aurait massacré des centaines le jour de la *St. Barthelemi*? en voici la preuve.

Le Successeur de *St. Pierre* & son Consistoire ne peuvent errer; ils approuverent, célébrèrent, consacrerent l'action de la *St. Barthelemi*: donc cette action était très-sainte; donc, de deux assassins égaux en piété, celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses Huguenotes, doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze: par la même raison les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils seraient élevés en gloire à proportion du nombre des Prêtres, des Religieux, & des femmes Catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.



CHAPITRE XII.

Si l'intolérance fut de Droit Divin dans le Judaïsme, & si elle fut toujours mise en pratique?

ON appelle, je crois *Droit Divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues, & que les Convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du *Phase*; il ordonna que la consécration du grand Prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite, & à son pied droit; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité; il voulut qu'on chargeât le bouc *Hazazel* des iniquités du Peuple; Deuté. Chap. 14. il défendit qu'on se nourrît de poissons sans écailles, de porcs, de lievres, de hérissons, de hiboux, de griffons, d'ixions, &c.

Il institua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choses, qui semblaient arbitraires aux autres Nations, & soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que JESUS-CHRIST, fils de *Marie*, fils de DIEU, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une Loi nouvelle à celle qu'il avait donnée à *Moïse*, & pourquoi il avait commandé à *Moïse*, plus de choses qu'au Patriarche *Abraham*, & plus à *Abraham* qu'à *Noé*.^[23] Il semble qu'il daigne se proportionner aux temps & à la population du Genre-humain; c'est une gradation paternelle: mais ces abymes sont trop profonds pour notre débile vue; tenons-nous dans les bornes de notre sujet; voyons d'abord ce qu'était l'Intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que dans l'Exode, les Nombres, le Lévitique, le Deutéronome, Amos, Chap. 5, v. 26.

Jérém. Chap. 7, v. 22.

Actes des Ap. Ch. 7, v. 42. il y a des Loix très-sévères sur le Culte, & des châtimens plus sévères encore. Plusieurs Commentateurs ont de la peine à concilier les récits de *Moïse* avec les passages de *Jérémie* & d'*Amos*, & avec le célèbre Discours de *St. Etienne*, rapporté dans les Actes des Apôtres. *Amos* dit que les Juifs adorerent toujours dans le Désert *Moloc*, *Remphan* & *Kium*. *Jérémie* dit expressément, que Dieu ne demanda aucun sacrifice à leurs peres quand ils sortirent d'Egypte. *St. Etienne*, dans son Discours aux Juifs, s'exprime ainsi: «Ils adorerent l'Armée du Ciel, ils n'offrirent ni sacrifices ni hosties dans le Désert pendant quarante ans, ils porterent le Tabernacle du Dieu *Moloc*, & l'astre de leur Dieu *Remphan*».

D'autres Critiques inferent du culte de tant de Dieux étrangers, que ces Dieux furent tolérés par *Moïse*, & ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome: Deuté. Chap. 12, v. 8. *Quand vous serez dans la Terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon.*^[24]

Ils appuyent leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du Peuple dans le Désert: point de Pâque célébrée, point de Pentecôte; nulle mention qu'on ait célébré la fête des Tabernacles, nulle Priere publique établie; enfin, la Circoncision, ce sceau de l'alliance de DIEU avec *Abraham*, ne fut point pratiquée.

Ils se prévalent encore de l'Histoire de *Josué*. *Josué*, Ch. 14. v. 15 & suiv. Ce conquérant dit aux Juifs: «L'option vous est donnée, choisissez quel parti il vous plâira, ou d'adorer les Dieux que vous avez servis dans le Pays des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopotamie. Le Peuple répond: Il n'en sera pas ainsi, nous servirons *Adonai*. *Josué* leur repliqua: Vous avez choisi vous-mêmes, ôtez donc du milieu de vous les Dieux étrangers.» Ils avaient donc eu incontestablement d'autres Dieux qu'*Adonai* sous *Moïse*.

Il est très-inutile de réfuter ici les Critiques qui pensent que le Pentateuque ne fut pas écrit par *Moïse*; tout a été dit dès long-temps sur cette matiere; & quand même quelque petite partie des Livres de *Moïse* aurait été écrite du temps des Juges ou des Rois, ou des Pontifes, ils n'en seraient pas moins inspirés & moins divins.

C'est assez, ce me semble, qu'il soit prouvé par la Ste. Ecriture, que malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'*Apis*, ils conserverent long-temps une liberté entière: peut-être même que le massacre que *Moïse* fit de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par son frere, lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux sur la passion du Peuple pour les Dieux étrangers.

Lui-même Nomb. Chap. 21, v. 9. semble bientôt transgresser la Loi qu'il a donnée. Il a défendu tout simulacre, cependant il érige un serpent d'airain. La même exception à la Loi se trouve depuis dans le Temple de *Salomon*; ce Prince fait sculpter douze bœufs qui soutiennent le grand bassin du Temple; des Chérubins sont posés dans l'Arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'est apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le Temple par les Soldats Romains, qui fit croire long-temps que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des Dieux étrangers est défendu; *Salomon* est paisiblement idolâtre. *Jéroboam*, à qui Dieu donna dix parts du Royaume, fait ériger deux veaux d'or, & regne vingt-deux ans, en réunissant en lui les dignités de Monarque & de Pontife. Le petit Royaume de Juda dresse sous *Roboam* des Autels étrangers & des statues. Le saint Roi *Asa* ne détruit point les hauts lieux. Le Grand-Prêtre *Urias* Liv. IV. des Rois, Chap. 16. érige dans le Temple, à la place de l'Autel des holocaustes, un Autel du Roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la Religion. Je sais que la plupart des Rois Juifs s'exterminèrent, s'assassinerent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt, & non pour leur créance.

Il est vrai que parmi les Prophetes Liv. III. des Rois, Chap. 18, v. 38 & 40.

Liv. IV. des Rois, Chap. 2, v. 24. il y en eut qui intéresserent le Ciel à leur vengeance. *Elie* fit descendre le feu céleste pour consumer le Prêtre de *Baal*; *Elisée* fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfants qui

l'avaient appelé *tête chauve*: mais ce sont des miracles rares, & des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore Nomb. Chap. 31. que le Peuple Juif fut très-ignorant & très-barbare. Il est dit que dans la guerre qu'il fit aux Madianites,^[25] Moïse ordonna de tuer tous les enfants mâles & toutes les meres, & de partager le butin. Les vainqueurs trouverent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes, & 32000 jeunes filles; ils en firent le partage, & tuerent tout le reste. Plusieurs Commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur: *cesserunt in partem Domini triginta duce animæ.*

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de *Jephté*,^[26] témoin le Roi *Agag*,^[27] coupé en morceaux par le Prêtre *Samuel*. *Ezéchiël* Ezéch. Chap. 39, v. 18. même leur promet, pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine. *Vous mangerez*, dit-il, *le cheval & le Cavalier, vous boirez le sang des Princes*. On ne trouve dans toute l'Histoire de ce Peuple aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance; mais il s'échappe toujours dans le nuage de cette barbarie, si longue & si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Jephté, Juges, Chap. 11, v. 24. inspiré de Dieu, & qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites: *Ce que votre Dieu Chamos vous a donné, ne vous appartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions la Terre que notre Dieu nous a promise*. Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin; mais, au moins, elle est une preuve évidente que Dieu tolérait *Chamos*. Car la sainte Ecriture ne dit pas: Vous pensez avoir droit sur les Terres que vous dites vous avoir été données par le Dieu *Chamos*; elle dit positivement: Vous avez droit, *Tibi jure debentur*: ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques, *Otho thirasch*.

L'histoire de *Michas* & du Lévite, rapportée aux 17 & 18 chapitres du Livre des Juges, est bien encore une preuve incontestable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admise chez les Juifs. La mere de *Michas*, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cents pieces d'argent; son fils les lui rendit: elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles; elle bâtit une petite Chapelle, un Lévite desservit la Chapelle moyennant dix pieces d'argent, une tunique, un manteau par année & sa nourriture; &

Michas s'écria: Chap. 17 v. dernier. C'est maintenant que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un Prêtre de la race de Lévi.

Cependant, six cents hommes de la Tribu de *Dan*, qui cherchaient à s'emparer de quelque Village dans le Pays, & à s'y établir, mais n'ayant point de Prêtre Lévite avec eux, & en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise, allèrent chez *Michas*, & prirent son Ephod, ses Idoles & son Lévite, malgré les remontrances de ce Prêtre, & malgré les cris de *Michas* & de sa mere. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le Village nommé *Laiïs*, & y mirent tout à feu & à sang, selon leur coutume. Ils donnerent le nom de *Dan* à *Laiïs*, en mémoire de leur victoire; ils placerent l'Idole de *Michas* sur un Autel; & ce qui est bien plus remarquable, *Jonathan*, petit-fils de *Moïse*, fut le Grand-Prêtre de ce Temple, où l'on adorait le Dieu d'Israël & l'Idole de *Michas*.

Après la mort de *Gédéon*, les Hébreux adorèrent *Baal-bérith* pendant près de vingt ans, & renoncèrent au culte d'*Adonai*, sans qu'aucun Chef, aucun Juge, aucun Prêtre criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont elles dû l'être?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que son Arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrete, ressemblante aux hémorrhoides, en renversant la statue de *Dagon*, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes: mais lorsque les Philistins, pour appaiser sa colere, eurent renvoyé l'Arche attelée de deux vaches qui nourrissaient leurs veaux, & offert à Dieu cinq rats d'or, & cinq anus d'or, le Seigneur fit mourir soixante & dix anciens d'Israël, & cinquante mille hommes du Peuple, pour avoir regardé l'Arche; on répond que le châtement du Seigneur ne tombe point sur une créance, sur une différence dans le culte, ni sur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philistins qui osèrent prendre son Arche, & qui adoraient *Dagon*; mais il fit périr cinquante mille & soixante & dix hommes de son Peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé son Arche qu'ils ne devaient pas regarder: tant les Loix, les mœurs de ce temps, l'économie judaïque different de tout ce

que nous connaissons; tant les voyes inscrutables de Dieu sont au-dessus des nôtres. *La rigueur exercée*, dit le judicieux Don Calmet, *contre ce grand nombre d'hommes, ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont pas compris jusqu'à quel point Dieu voulait être craint & respecté parmi son Peuple, & qui ne jugent des vues & des desseins de Dieu qu'en suivant les foibles lumieres de leur raison.*

Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du sien, une curiosité indiscrete, une désobéissance, peut-être même un esprit de révolte. On sent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à Dieu dans la Théocratie Judaïque. On ne peut trop redire que ces temps & ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

Enfin, lorsque dans des siècles postérieurs *Naaman* l'idolâtre, demanda à *Elisée* Liv. IV. des Rois, Chap. 20, v. 25. s'il lui était permis de suivre son Roi dans le Temple de Remmon, & *d'y adorer avec lui*, ce même *Elisée* qui avait fait dévorer les enfants par les ours, ne lui répondit-il pas, *Allez en paix?*

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à *Jérémie* de se mettre des cordes au cou, des colliers^[28] & des jougs, de les envoyer aux Roitelets ou Melchim de Moab, d'Ammon, d'Edom, de Tyr, de Sidon; & *Jérémie* leur fait dire par le Seigneur: Jérém. Chap. 27, v. 6. *J'ai donné toutes vos Terres à Nabuchodonosor, Roi de Babylone, mon serviteur.* Voilà un Roi idolâtre déclaré serviteur de Dieu & son favori.

Le même *Jérémie*, que le Melk, ou Roitelet Juif, *Sédécias*, avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de *Sédécias*, lui conseille de la part de Dieu Jérém. Chap. 18, v. 19. de se rendre au Roi de Babylone: *Si vous allez vous rendre à ses Officiers*, dit-il, *vosre ame vivra.* Dieu prend donc enfin le parti d'un Roi idolâtre; il lui livre l'Arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante & dix Juifs; il lui livre le Saint des Saints, & le reste du Temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talents d'or, un million dix-sept mille talents d'argent & dix mille drachmes d'or, laissés par *David* & ses Officiers pour la construction de la Maison du Seigneur; ce qui, sans compter les deniers employés par *Salomon*, monte à la somme de dix-neuf milliards soixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompensée. Je sais que ce compte est exagéré, qu'il y a probablement erreur de Copiste; mais réduisez

la somme à la moitié, au quart, au huitieme même, elle vous étonnera encore. On n'est guères moins surpris des richesses qu'*Hérodote* dit avoir vues dans le Temple d'Ephese. Enfin, les trésors ne sont rien aux yeux de Dieu; & le nom de son Serviteur donné à *Nabuchodonosor*, est le vrai trésor inestimable.

Dieu Isaïe, Chap. 44 & 45. ne favorise pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Kosroes*, que nous appellons *Cyrus*; il l'appelle *son Christ*, *son Oint*, quoiqu'il ne fût pas Oint, selon la signification commune de ce mot, & qu'il suivît la Religion de *Zoroastre*; il l'appelle *son Pasteur*, quoiqu'il fût usurpateur aux yeux des hommes: il n'y a pas dans toute la sainte Ecriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans *Malachie*, que *du levant au couchant le nom de Dieu est grand dans les Nations*, & qu'on lui offre par-tout des oblations pures. Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs; il les menace, & il leur pardonne. *Melchisedec*, qui n'était point Juif, était Sacrificateur de Dieu. *Balaam* idolâtre, était Prophete. L'Ecriture nous apprend donc que non-seulement Dieu tolérait tous les autres Peuples, mais qu'il en avait un soin paternel: & nous osons être intolérants!



CHAPITRE XIII.

Extrême Tolérance des Juifs.

Ainsi donc sous *Moïse*, sous les Juges, sous les Rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance. Il y a bien plus: *Moïse* dit plusieurs fois Exode, Chap. 20, v. 5. *que Dieu punit les peres dans les enfants, jusqu'à la quatrieme génération*: cette menace était nécessaire à un Peuple à qui Dieu n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenses dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le Décalogue, ni dans aucune Loi du Lévitique & du Deutéronome. C'étaient les dogmes des Perses, des Babyloniens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne constituaient nullement la Religion des Juifs. *Moïse* ne dit point: *Honore ton pere & ta mere, si tu veux aller au Ciel*; mais, *Honore ton pere & ta mere, afin de vivre long-temps sur la terre*: Deutér. Chap. 28. il ne les menace que de maux corporels, de la galle seche, de la galle purulente, d'ulceres malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, & d'être obligés de manger leurs enfants: mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles subiront des tourments après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu qui conduisait lui-même son Peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel; & c'est la preuve que le savant Evêque *Warburton* apporte pour démontrer que la Loi des juifs était divine:^[29] parce que Dieu même étant leur Roi, rendant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une Doctrine qu'il réservait au temps où il ne gouvernerait plus son Peuple. Ceux qui par ignorance prétendent que *Moïse* enseignait l'immortalité de l'ame, ôtent au Nouveau Testament un de ses plus grands avantages sur l'ancien. Il est constant que la Loi de *Moïse* n'annonçait que des châtimens temporels jusqu'à la quatrieme génération. Cependant, malgré l'énoncé précis de cette

Loi, malgré cette déclaration expresse de Dieu, qu'il punirait jusqu'à la quatrième génération, *Ezéchiel* annonce Ezéch. Chap. 18, v. 20.

Ezéch. Chap. 20, v. 25. tout le contraire aux Juifs, & leur dit, que le fils ne portera point l'iniquité de son pere: il va même jusqu'à faire dire à Dieu, qu'il leur avait donné *des préceptes qui n'étaient pas bons*.^[30]

Le Livre d'*Ezéchiel* n'en fut pas moins inséré dans le Canon des Auteurs inspirés de Dieu: il est vrai que la Synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend *St. Jérôme*; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres 16 & 23 du libertinage des deux sœurs *Olla & Ooliba*. En un mot, son Livre fut toujours reçu, malgré sa contradiction formelle avec *Moïse*.

Enfin,^[31] lorsque l'immortalité de l'ame fut un dogme reçu, ce qui probablement avait commencé dès le temps de la captivité de Babylone, la secte des Saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après la mort, & que la faculté de sentir & de penser périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher & de digérer. Ils niaient l'existence des Anges. Ils différaient beaucoup plus des autres Juifs, que les Protestants ne diffèrent des Catholiques; ils n'en demeurèrent pas moins dans la Communion de leurs freres: on vit même des grands Prêtres de leur secte.

Les Pharisiens croyaient à la fatalité^[32] & à la Métempsychose.^[33] Les Esséniens pensaient que les ames des Justes allaient dans les Isles fortunées,^[34] & celles des méchants dans une espece de Tartare. Ils ne faisaient point de sacrifices; ils s'assemblaient entre eux dans une Synagogue particuliere. En un mot, si l'on veut examiner de près le Judaïsme, on sera étonné de trouver la plus grande tolérance, au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai; presque tous les Peuples se sont gouvernés par des contradictions. Heureuse celle qui amene des mœurs douces, quand on a des loix de sang!



CHAPITRE XIV.

Si l'Intolérance a été enseignée par JESUS-CHRIST?

VOyons maintenant si JESUS-CHRIST a établi des Loix sanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'Inquisition, s'il institua les bourreaux des *Auto-da-fé*.

Il n'y a, si je ne me trompe, que peu de passages dans les Evangiles, dont l'esprit persécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte sont légitimes. L'un est la parabole dans laquelle le Royaume des Cieux est comparé à un Roi qui invite des convives aux noces de son fils: ce Monarque leur fait dire par ses Serviteurs: St. Math. Chap. 22. *J'ai tué mes bœufs & mes volailles, tout est prêt, venez aux noces.* Les uns, sans se soucier de l'invitation, vont à leurs maisons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domestiques du Roi & les tuent. Le Roi fait marcher ses Armées contre ces meurtriers & détruit leur Ville: il envoie sur les grands chemins convier au festin tous ceux qu'on trouve: un d'eux s'étant mis à table sans avoir mis la robe nuptiale, est chargé de fers & jetté dans les ténèbres extérieures.

Il est clair que cette allégorie ne regardant que le Royaume des Cieux, nul homme, assurément, ne doit en prendre le droit de garotter ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable; & je ne connais dans l'Histoire aucun Prince qui ait fait pendre un Courtisan pour un pareil sujet: il n'est pas non plus à craindre que quand l'Empereur enverra des Pages à des Princes de l'Empire pour les prier à souper, ces Princes tuent ces Pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut; le meurtre des Envoyés du Prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse & la vertu.

L'autre parabole est celle d'un Particulier qui invite ses amis à un grand souper; & St. Luc, Chap. 14. lorsqu'il est prêt de se mettre à table, il envoie son

domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une Terre, & qu'il va la visiter; cette excuse ne paraît pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa Terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre; on n'essaye pas des bœufs à l'heure du souper. Un troisième répond qu'il vient de se marier, & assurément son excuse est très-recevable. Le Pere de famille, en colere, fait venir à son festin les aveugles & les boiteux; & voyant qu'il reste encore des places vuides, il dit à son valet: *Allez dans les grands chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer.*

Il est vrai qu'il n'est pas dit expressément que cette parabole soit une figure du Royaume des Cieux. On n'a que trop abusé de ces paroles: *Contraains-les d'entrer*; mais il est visible qu'un seul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre à venir souper chez son Maître; & d'ailleurs, des convives ainsi forcés, ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contraains-les d'entrer*, ne veut dire autre chose, selon les Commentateurs les plus accrédités, sinon: priez, conjurez, pressez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette priere & de ce souper, à la persécution?

Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force, pour être dans le sein de l'Eglise? JESUS dit dans la même parabole: *Ne donnez à dîner ni à vos amis, ni à vos parents riches*: en a-t-on jamais inféré, qu'on ne dût point en effet dîner avec ses parents & ses amis, dès qu'ils ont un peu de fortune?

JESUS-CHRIST, après la parabole du festin, dit: St. Luc, Chap. 14, v. 26 & suiv. *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, sa mere, ses freres, ses sœurs, & même sa propre ame, il ne peut être mon Disciple, &c. Car qui est celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense? Y a-t-il quelqu'un dans le monde assez dénaturé, pour conclurre qu'il faut haïr son pere & sa mere? & ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient: Ne balancez pas entre moi & vos plus cheres affections?*

On cite le passage de St. Mathieu: *Qui n'écoute point l'Eglise, soit comme un Païen & comme un Receveur de la Douane.* St. Math. Chap. 8, v. 17. Cela ne dit pas assurément qu'on doive persécuter les Païens, & les Fermiers des droits du Roi; ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces Fermiers aucune prérogative

de Citoyen, on leur a donné les plus grands privileges; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'Ecriture, & c'est la plus favorisée par les Gouvernements. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos freres errants autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos freres les Traitants?

Un autre passage, dont on a fait un abus grossier, est celui de *St. Mathieu* & de *St. Marc*, où il est dit que JESUS ayant faim le matin, approcha d'un figuier, où il ne trouva que des feuilles: car ce n'était pas le temps des figes: il maudit le figuier qui se sécha aussi-tôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle: mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution? Un figuier n'a pu donner des figes vers le commencement de Mars, on l'a séché: est-ce une raison pour faire sécher nos freres de douleur dans tous les temps de l'année? Respectons dans l'Ecriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos esprits curieux & vains, mais n'en abusons pas pour être durs & implacables.

L'esprit persécuteur qui abuse de tout, cherche encore sa justification dans l'expulsion des Marchands chassés du Temple, & dans la légion de Démons envoyée du corps d'un possédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne sont autre chose qu'une justice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à la Loi? C'était manquer de respect à la Maison du Seigneur, que de changer son parvis en une boutique de Marchands. En vain le Sanhedrin & les Prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices; le Dieu auquel on sacrifiait pouvait sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation: il pouvait de même punir ceux qui introduisaient dans le Pays des troupeaux entiers, défendus par une Loi dont il daignait lui-même être l'observateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux persécutions sur le dogme. Il faut que l'esprit d'intolérance soit appuyé sur de bien mauvaises raisons, puisqu'il cherche par-tout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles & des actions de JESUS-CHRIST prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le Pere de famille qui reçoit l'enfant prodigue; c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure, & qui est payé comme

les autres; c'est le Samaritain charitable; lui-même justifie ses Disciples de ne pas jeûner; il pardonne à la pécheresse; il se contente de recommander la fidélité à la femme adultere: il daigne même condescendre à l'innocente joye des convives de Canaa, qui étant déjà échauffés de vin, en demandent encore; il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre *Judas* qui doit le trahir; il ordonne à *Pierre* de ne se jamais servir de l'épée; il réprimande les enfants de *Zébédée*, qui, à l'exemple d'*Elie*, voulaient faire descendre le feu du Ciel sur une Ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin, il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport à celle de *Socrate*. Le Philosophe Grec périt par la haine des Sophistes, des Prêtres, & des premiers du Peuple: le Législateur des Chrétiens succomba sous la haine des Scribes, des Pharisiens, & des Prêtres. *Socrate* pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas: JESUS-CHRIST s'offrit volontairement. Le Philosophe Grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses Juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfants comme lui-même s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui: le Législateur des Chrétiens, infiniment supérieur, pria son Pere de pardonner à ses ennemis.

Si JESUS-CHRIST sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptome le plus violent & le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, & son ame était inébranlable; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur consistent à supporter des maux sous lesquels notre nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les Sophistes d'ignorants, & les avait convaincus de mauvaise foi: JESUS, usant de ses droits divins, traita les Scribes & les Pharisiens d'hypocrites, St. Math. Chap. 23. d'insensés, d'aveugles, de méchants, de serpents, de race de vipere.

Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle; on n'accusa point JESUS-CHRIST d'en avoir voulu introduire une. St. Math. Chap. 26. Il

est dit que les Princes des Prêtres, & tout le Conseil, cherchaient un faux témoignage contre JESUS pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la Loi. Il fut en effet soumis à la Loi de *Moïse* depuis son enfance jusqu'à sa mort: on le circoncit le huitième jour comme tous les autres enfants. S'il fut depuis baptisé dans le Jourdain, c'était une cérémonie consacrée chez les Juifs, comme chez tous les Peuples de l'Orient. Toutes les souillures légales se nettoyaient par le Baptême; c'est ainsi qu'on consacrait les Prêtres: on se plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation solennelle, on baptisait les Prosélites.

JESUS observa tous les points de la Loi; il fêta tous les jours de Sabbath; il s'abstint des viandes défendues; il célébra toutes les fêtes; & même avant sa mort il avait célébré la Pâque: on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun Rite étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présenterent, l'accuserent d'avoir dit, *qu'il pourrait détruire le Temple, & le rebâtir en trois jours.* St. Math. chap. 26, v. 61. Un tel discours était incompréhensible pour les Juifs charnels, mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le Grand-Prêtre l'interrogea, & lui dit: *Je vous commande par le DIEU vivant, de nous dire, si vous êtes le CHRIST, Fils de DIEU.* On ne nous apprend point ce que le Grand-Prêtre entendait par *Fils de DIEU*. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste,^[35] comme on employait les mots de *fils de Bélial*, pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un Fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

JESUS lui répondit: *Vous l'avez dit; mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de DIEU, venant sur les nuées du Ciel.*

Cette réponse fut regardée, par le Sanhedrin irrité, comme un blasphème. Le Sanhedrin n'avait plus le droit du glaive: ils traduisirent JESUS devant le Gouverneur Romain de la Province, & l'accuserent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne

fallait pas payer le tribut à *César*, & qui de plus se disait Roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'Etat.

Le Gouverneur *Pilate* ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à *Hérode*, Tétrarque de Galilée. *Hérode* crut qu'il était impossible que JESUS pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la Royauté; il le traita avec mépris, & le renvoya à *Pilate*, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour appaiser le tumulte excité contre lui-même, d'autant plus qu'il avait essuyé déjà une révolte des Juifs, à ce que nous apprend *Joseph*. *Pilate* n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le Gouverneur *Festus*.

Je demande à présent, si c'est la tolérance, ou l'intolérance, qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à JESUS-CHRIST, soyez martyrs, & non pas bourreaux.



CHAPITRE XV.

Témoignages contre l'Intolérance.

C'est une impiété d'ôter, en matière de Religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une Divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé. (*Apologetique, ch. 24.*)

Si on usait de violence pour la défense de la Foi, les Evêques s'y opposeraient. (*St. Hilaire, Liv. I.*)

La Religion forcée n'est plus Religion; il faut persuader, & non contraindre. La Religion ne se commande point. (*Lactance, Liv. 3.*)

C'est une exécrationnable hérésie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (*St. Athanase, Liv. I.*)

Rien n'est plus contraire à la Religion que la contrainte. (*St. Justin, Martyr, Liv. 5.*)

Persécuterons-nous ceux que Dieu tolère? dit St. Augustin, avant que sa querelle avec les Donatistes l'eût rendu trop sévère.

Qu'on ne fasse aucune violence aux Juifs, (*4^{me}. Concile de Toledé, 56^{me}. canon.*)

Conseillez, & ne forcez pas. (*Lettres de saint Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Discours du Clergé de France à Louis XIII.*)

Nous avons toujours désapprouvé les voyes de rigueur. (*Assemblée du Clergé, 11^{me}. Aoust 1560.*)

Nous savons que la Foi se persuade, & ne se commande point. (*Fléchier, Evêque de Nîmes, Lettre 19.*)

On ne doit pas même user de termes insultants. (*L'Evêque du Belley dans une Instr. pastorale.*)

Souvenez-vous que les maladies de l'ame ne se guérissent point par contrainte & par violence. (*Le Cardinal le Camus, Instruction pastorale de 1688.*)

Accordez à tous la tolérance civile. (*Fénelon, Archevêque de Cambrai, au Duc de Bourgogne.*)

L'exaction forcée d'une Religion est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. (*Dirois, Docteur de Sorbonne, Liv. 6, chap. 4.*)

La violence peut faire des hypocrites; on ne persuade point quand on fait retentir par-tout les menaces. (*Tillemont, Hist. Eccl. tom. 6.*)

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droite raison, de marcher sur les traces de l'ancienne Eglise, qui n'a point usé de violence pour établir & étendre la Religion. (*Remontr. du Parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous apprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa racine dans l'esprit &c. (*De Thou, Epître dédicatoire à Henri IV.*)

La Foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (*Cérisier, sur les regnes de Henri IV & de Louis XIII.*)

C'est un zele barbare que celui qui prétend planter la Religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (*Boulainvilliers, Etat de la France.*)

Il en est de la Religion comme de l'amour; le commandement n'y peut rien, la contrainte encore moins; rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. (*Amelot de la Houssaye, sur les Lettres du Cardinal d'Ossat.*)

Si le Ciel vous a assez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace: mais est-ce à ceux qui ont l'héritage de leur Pere, de haïr

ceux qui ne l'ont pas? (*Esprit des Loix, Liv. 25.*)

On pourrait faire un Livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos Histoires, nos Discours, nos Sermons, nos Ouvrages de morale, nos Catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, & à nous en faire haïr. Il y a donc, encore une fois, de l'absurdité dans l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences, ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le petit Chapitre suivant.



CHAPITRE XVI.

Dialogue entre un mourant & un homme qui se porte bien.

UN Citoyen était à l'agonie dans une Ville de Province; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers moments, & lui dit:

Misérable! pense comme moi tout-à-l'heure, signe cet Ecrit, confesse que cinq propositions sont dans un Livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu; sois tout-à-l'heure du sentiment de *Lamfran* contre *Berenger*, de *St. Thomas* contre *St. Bonaventure*; embrasse le second Concile de Nicée contre le Concile de Francfort; explique-moi dans l'instant, comment ces paroles: *Mon pere est plus grand que moi*, signifient expressément: *Je suis aussi grand que lui*.

Dis-moi comment le Pere communique tout au Fils, excepté la paternité, ou je vais faire jeter ton corps à la voirie; tes enfants n'hériteront point, ta femme sera privée de sa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

Le Mourant.

J'entends à peine ce que vous me dites; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi!

Le Barbare.

De la pitié! je n'en puis avoir si tu n'es pas de mon avis en tout.

Le Mourant.

Hélas! vous sentez qu'à ces derniers moments tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuyent, ma pensée s'éteint. Suis-je en état de disputer?

Le Barbare.

Eh bien, si tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, & cela me suffit.

Le Mourant.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire? Je vais paroître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

Le Barbare.

N'importe; tu auras le plaisir d'être enterré dans un cimetiere; & ta femme, tes enfants auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite: l'hypocrisie est une bonne chose; c'est, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocrisie, mon Ami, qu'est-ce que cela coûte?

Le Mourant.

Hélas! vous méprisez Dieu, ou vous ne le reconnaissez pas, puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, & qui répondrez de ce mensonge.

Le Barbare.

Comment, insolent! je ne reconnais point de Dieu?

Le Mourant.

Pardon, mon frere, je crains que vous n'en connaissiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces, pour vous dire d'une voix mourante, que si vous croyez en Dieu, vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfants, ne les faites pas périr de misere. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne; mais croyez en Dieu, je vous en conjure!

Le Barbare.

Fais, sans raisonner, ce que je t'ai dit; je le veux, je l'ordonne.

Le Mourant.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter?

Le Barbare.

Comment! quel intérêt? si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon Canoniat.

Le Mourant.

Ah, mon frere! voici mon dernier moment; je meurs; je vais prier Dieu qu'il vous touche & qu'il vous convertisse.

Le Barbare.

Au diable soit l'impertinent qui n'a point signé! Je vais signer pour lui, & contrefaire son écriture.

La Lettre suivante est une confirmation de la même morale.



CHAPITRE XVII.

Lettre écrite au Jésuite Le Tellier, par un

Bénéficier, le 6 Mai 1714.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'Obéis aux ordres que Votre Révérence m'a donnés de lui présenter les moyens les plus propres de délivrer JESUS & sa Compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus que cinq cents mille Huguenots dans le Royaume, quelques-uns disent un million, d'autres quinze cents mille; mais en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je sou mets très-humblement au vôtre, comme je le dois.

1°. Il est aisé d'attraper en un jour tous les Prédicants, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2°. Je ferais assassiner dans leurs lits, tous les peres & meres, parce que si on les tuait dans les rues, cela pourrait causer quelque tumulte; plusieurs même pourraient se sauver, ce qu'il faut éviter, sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands Théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3°. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons Catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'Etat après la dernière guerre; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils seront élevés dans vos Colleges, & on les fouettera jusqu'à ce qu'ils sachent par cœur les Ouvrages de *Sanchez* & de *Molina*.

4°. Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les Luthériens d'Alsace, attendu que dans l'année 1704, j'apperçus deux vieilles de ce Pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstedt.

5°. L'article des Jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant; je les crois au nombre de six millions, au moins; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les Jansénistes tous les Parlements, qui soutiennent si indignement les Libertés de l'Eglise Gallicane. C'est à Votre Révérence de peser avec sa prudence ordinaire les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès désiré, parce qu'un des Conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami: mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les Parlements du Royaume avec cette invention du Moine *Shwarts*, qu'on appelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque Parlement; & ainsi en multipliant douze Parlements par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cents trente-deux tonneaux, qui, à cent écus piece, font la somme de cent-vingt-neuf mille six cents livres; c'est une bagatelle pour le Révérend Pere Général.

Les Parlements une fois sautés, vous donnerez leurs Charges à vos Congréganistes, qui sont parfaitement instruits des Loix du Royaume.

6°. Il sera aisé d'empoisonner Mr. le Cardinal de *Noailles*, qui est un homme simple, & qui ne se défie de rien.

Votre Révérence employera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques Evêques rénitents: leurs Evêchés seront mis entre les mains des Jésuites, moyennant un bref du Pape; alors tous les Evêques étant du parti de la bonne cause, & tous les Curés étant habilement choisis par les Evêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de Votre Révérence.

7°. Comme on dit que les Jansénistes communient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupoudrer les Hosties de la drogue dont on se servit pour faire justice de l'Empereur *Henri VII*. Quelque Critique me dira peut-être, qu'on risquerait dans

cette opération, de donner aussi de la mort aux rats aux Molinistes: cette objection est forte; mais il n'y a point de projet qui n'ait des inconvénients, point de système qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien: & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher: il est démontré que tous les prétendus Réformés, tous les Jansénistes, sont dévolus à l'Enfer; ainsi nous ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le Paradis appartient de droit aux Molinistes; donc en les faisant périr par mégarde, & sans aucune mauvaise intention, nous accélérons leur joye: nous sommes dans l'un & l'autre cas les Ministres de la Providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, Votre Paternité pourra leur faire remarquer, que depuis les jours florissants de l'Eglise, jusqu'à 1707, c'est-à-dire, depuis environ quatorze cents ans, la Théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions d'hommes; & que je ne propose d'en étrangler, ou égorger, ou empoisonner qu'environ six millions cinq cents mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, & que je viole la regle de trois; car, dira-t-on, si en quatorze cents ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions, des dilemmes, & des enthymêmes Théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cents quatorze personnes, avec fraction; & qu'ainsi je tue six millions soixante-quatre mille deux cents quatre-vingt-cinq personnes de trop, avec fraction, pour la présente année. Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile; on peut même dire qu'elle est impie: car ne voit-on pas par mon procédé que je

sauve la vie à tous les Catholiques jusqu'à la fin du Monde? On n'aurait jamais fait, si on voulait répondre à toutes les critiques.

Je suis avec un profond respect, de Votre Paternité,

*Le très-humble, très-dévoit & très-doux R...,
natif d'Angoulême, Préfet de la
Congrégation.*

Ce projet ne put être exécuté, parce qu'il fallut beaucoup de temps pour prendre de justes mesures, & que le Pere *Le Tellier* fut exilé l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du Correspondant du Pere *Le Tellier*. Il paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galeres les gens qui ne sont pas de notre avis: c'est l'objet du Chapitre suivant.



CHAPITRE XVIII.

Seuls cas où l'Intolérance est de droit humain.

P Our qu'un Gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la Société; elles troublent cette Société, dès qu'elles inspirent le fanatisme; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques, pour mériter la Tolérance.

Si quelques jeunes Jésuites, sachant que l'Eglise a les Réprouvés en horreur, que les Jansénistes sont condamnés par une Bulle, qu'ainsi les Jansénistes sont réprouvés, s'en vont bruler une maison des Peres de l'Oratoire, parce que *Quesnel* l'Oratorien était Janséniste, il est clair qu'on sera bien obligé de punir ces Jésuites.

De même, s'ils ont débité des maximes coupables, si leur institut est contraire aux Loix du Royaume, on ne peut s'empêcher de dissoudre leur Compagnie, & d'abolir les Jésuites pour en faire des Citoyens; ce qui au fond est un mal imaginaire, & un bien réel pour eux: car où est le mal de porter un habit court au-lieu d'une soutane, & d'être libre au-lieu d'être esclave? On réforme à la paix des Régiments entiers, qui ne se plaignent pas: pourquoi les Jésuites poussent-ils de si hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix?

Que les Cordeliers, transportés d'un saint zele pour la Vierge *Marie*, aillent démolir l'Eglise des Jacobins, qui pensent que *Marie* est née dans le péché originel; on sera alors obligé de traiter les Cordeliers à peu près comme les Jésuites.

On en dira autant des Luthériens & des Calvinistes: ils auront beau dire, nous suivons les mouvements de notre conscience, il vaut mieux obéir à

Dieu qu'aux hommes; nous sommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups. Il est évident qu'alors ils sont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnants exemples de fanatisme, a été une petite secte en Dannemark, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens-là voulaient procurer le salut éternel à leurs freres; mais les conséquences de ce principe étaient singulieres. Ils savaient que tous les petits enfants qui meurent sans Baptême sont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le Baptême, jouissent de la gloire éternelle: ils allaient égorgeant les garçons & les filles nouvellement baptisés, qu'ils pouvaient rencontrer; c'était sans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer: on les préservait à la fois du péché, des miseres de cette vie, & de l'Enfer; on les envoyait infailliblement au Ciel. Mais ces gens charitables ne considéraient pas qu'il n'est pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit sur la vie de ces petits enfants; que la plupart des peres & meres sont assez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorger pour aller en Paradis; & qu'en un mot, le Magistrat doit punir l'homicide, quoiqu'il soit fait à bonne intention.

Les Juifs sembleraient avoir plus de droit que personne, de nous voler & de nous tuer. Car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien Testament, cependant il y a aussi quelques exemples & quelques Loix de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réserver que les filles nubiles: ils nous regardent comme idolâtres; & quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les Maîtres, ne laisser au monde que nos filles.

Ils seraient sur-tout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs; cela va sans difficulté: car les Turcs possèdent le Pays des Hétéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jersénéens, Hévéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens; tous ces Peuples furent dévoués à l'anathême; leur Pays, qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs; ils doivent rentrer dans leur bien: les Mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les empaler.

Ce sont à peu près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.



CHAPITRE XIX.

Relation d'une dispute de controverse à la Chine.

Dans les premières années du règne du grand Empereur *Kam-hi*, un Mandarin de la Ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine; il s'informa si l'on ne tuait personne; on lui dit que c'était l'Aumônier de la Compagnie Danoise, un Chapelain de Batavia, & un Jésuite qui disputaient: il les fit venir, leur fit servir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils se querellaient.

Ce Jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raison, d'avoir à faire à des gens qui avaient toujours tort; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le Mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire dans la dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agissait?

Le Jésuite lui répondit: Monseigneur, je vous en fais juge; ces deux Messieurs refusent de se soumettre aux décisions du Concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le Mandarin. Puis se tournant vers les deux réfractaires: Il me paraît, leur dit-il, Messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande Assemblée; je ne sais pas ce que c'est que le Concile de Trente; mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, & que la raison n'habite que dans sa tête; c'est ainsi que l'enseigne notre grand *Confucius*; & si vous m'en croyez, vous ferez très-bien de vous en rapporter au Concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit: Monseigneur parle avec la plus grande sagesse; nous respectons les grandes Assemblées comme nous le

devons; aussi sommes-nous entièrement de l'avis de plusieurs Assemblées qui se sont tenues avant celle de Trente.

Oh! si cela est ainsi, dit le Mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raison. Ça, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre Jésuite.

Point du tout, dit le Hollandais: cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce Jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le Mandarin: N'êtes-vous pas tous trois Chrétiens? ne venez-vous pas tous trois enseigner le Christianisme dans notre Empire? & ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes?

Vous voyez, Monseigneur, dit le Jésuite: ces deux gens-ci sont ennemis mortels, & disputent tous deux contre moi; il est donc évident qu'ils ont tous les deux tort, & que la raison n'est que de mon côté. Cela n'est pas si évident, dit le Mandarin: il se pourrait faire à toute force que vous eussiez tort tous trois; je serais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le Jésuite fit alors un assez long discours, pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules; le Mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à son tour; ses deux Adversaires le regarderent en pitié, & le Mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même sort. Enfin, ils parlerent tous trois ensemble, ils se dirent de grosses injures. L'honnête Mandarin eut bien de la peine à mettre le hola, & leur dit: Si vous voulez qu'on tolere ici votre Doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni intolérables.

Au sortir de l'audience, le Jésuite rencontra un Missionnaire Jacobin; il lui apprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toujours. Le Jacobin lui dit: Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée; je vous aurais convaincu de mensonge & d'idolâtrie. La querelle s'échauffa; le Jacobin & le Jésuite se prirent aux cheveux. Le Mandarin informé du scandale les envoya tous deux en prison. Un Sous-Mandarin dit au Juge: Combien de temps votre Excellence veut-elle qu'ils soient aux Arrêts? Jusqu'à ce qu'ils soient d'accord, dit le Juge. Ah! dit le Sous-Mandarin, ils

seront donc en prison toute leur vie. Eh bien, dit le Juge, jusqu'à ce qu'ils se pardonnent. Ils ne se pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Eh bien donc, dit le Mandarin, jusqu'à ce qu'ils fassent semblant de se pardonner.



CHAPITRE XX.

S'il est utile d'entretenir le Peuple dans la superstition?

T Elle est la faiblesse du Genre-Humain, & telle sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans Religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein; & quoiqu'il fût ridicule de sacrifier aux Faunes, aux Sylvains, aux Naiïades, il était bien plus raisonnable & plus utile d'adorer ces images fantastiques de la Divinité, que de se livrer à l'athéisme. Un Athée qui serait raisonneur, violent & puissant, serait un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions saines de la Divinité, les idées fausses y suppléent, comme dans les temps malheureux on trafique avec de la mauvaise monnoye, quand on n'en a pas de bonne. Le Païen craignait de commettre un crime de peur d'être puni par les faux Dieux. Le Malabare craint d'être puni par sa Pagode. Par-tout où il y a une Société établie, une Religion est nécessaire; les Loix veillent sur les crimes commis, & la Religion sur les crimes secrets.

Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une Religion pure & sainte, la superstition devient, non-seulement inutile, mais très-dangereuse. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La superstition est à la Religion ce que l'Astrologie est à l'Astronomie, la fille très-folle d'une mere très-sage. Ces deux filles ont long-temps subjugué toute la terre.

Lorsque dans nos siècles de barbarie il y avait à peine deux Seigneurs féodaux qui eussent chez eux un nouveau Testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire, à ces Seigneurs féodaux, à leurs femmes imbécilles, & aux brutes, leurs vassaux: on leur faisait croire que *St. Christophe* avait porté l'enfant JESUS du bord d'une rivière à l'autre; on les repaissait d'histoires de Sorciers & de possédés: ils imaginaient aisément que *St. Genou* guérissait de la goutte, & que *Ste. Claire* guérissait les yeux malades. Les enfants croyaient au loup-garou, & les peres au cordon de *St. François*. Le nombre des Reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encore quelque temps chez les Peuples, lors même qu'enfin la Religion fut épurée. On sait que quand Mr. *de Noailles*, Evêque de Châlons, fit enlever & jeter au feu la prétendue Relique du saint nombril de JESUS-CHRIST, toute la ville de Châlons lui fit un procès; mais il eut autant de courage que de piété, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois, qu'on pouvait adorer JESUS-CHRIST en esprit & en vérité, sans avoir son nombril dans une Eglise.

Ceux qu'on appelait Jansénistes, ne contribuerent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la Nation, la plupart des fausses idées qui déshonoraient la Religion Chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'Oraison de trente jours à la Vierge *Marie*, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin, la Bourgeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas *Ste. Genevieve* qui donnait ou arrêtaient la pluie, mais que c'était DIEU lui-même qui disposait des éléments. Les Moines ont été étonnés que leurs Saints ne fissent plus de miracles; & si les Ecrivains de la Vie de *St. François-Xavier* revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce Saint ressuscita neuf morts, qu'il se trouva en même-temps sur mer & sur terre, & que son Crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos Historiens nous disent que lorsque le Roi *Robert* eut été excommunié par le Pape *Grégoire V*, pour avoir épousé la Princesse *Berthe*, sa commere, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au Roi, & que la Reine *Berthe* accoucha d'une oye en punition de ce mariage incestueux. On doute

aujourd'hui que les Maîtres-d'Hôtel d'un Roi de France excommunié, jettassent son dîner par la fenêtre, & que la Reine mît au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un fauxbourg, c'est une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des Marchands, comme dans les Hôtels des Seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclorre. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les *Paschals*, les *Nicoles*, les *Arnauds*, les *Bossuets*, les *Descartes*, les *Gassendis*, les *Bayles*, les *Fontenelles*, &c., comme on la gouvernait du temps des *Garasses* & des *Menots*.

Si les Maîtres d'erreur, je dis les grands Maîtres, si long-temps payés & honorés pour abrutir l'espece humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre est immobile sur ses fondements, qu'elle ne tourne point autour du Soleil, que les marées ne sont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumiere, &c., & s'ils se fondaient sur des passages mal-entendus de la sainte Ecriture pour appuyer leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? Le terme de *bêtes* serait-il trop fort? Et si ces sages Maîtres se servaient de la force & de la persécution pour faire régner leur ignorance insolente, le terme de *bêtes farouches* serait-il déplacé?

Plus les superstitions des Moines sont méprisées, plus les Evêques sont respectés, & les Curés considérés; ils ne font que du bien, & les superstitions monachales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les superstitions, la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son Prochain pour ses opinions? & n'est-il pas évident qu'il serait encore plus raisonnable d'adorer le saint nombril, le saint prépuce, le lait & la robe de la Vierge *Marie*, que de détester & de persécuter son frere?



CHAPITRE XXI.

Vertu vaut mieux que science.

MOins de dogmes, moins de disputes; & moins de disputes, moins de malheurs: si cela n'est pas vrai, j'ai tort.

La Religion est instituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir? Etre juste.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misere de notre nature, que faut-il? Etre indulgent.

Ce serait le comble de la folie, de prétendre amener tous les hommes à penser d'une maniere uniforme sur la Métaphysique. On pourrait beaucoup plus aisément subjuguier l'Univers entier par les armes, que de subjuguier tous les esprits d'une seule Ville.

Euclide est venu aisément à bout de persuader à tous les hommes les vérités de la Géométrie; pourquoi? parce qu'il n'y en a pas une qui ne soit un corollaire évident de ce petit axiome: *Deux & deux font quatre*. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans le mélange de la Métaphysique & de la Théologie.

Lorsque l'Evêque *Alexandre*, & le Prêtre *Arios* ou *Arius*, commencerent à disputer sur la maniere dont le *Logos* était une émanation du Pere, l'Empereur *Constantin* leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par *Eusebe*, & par *Socrate*: *Vous êtes de grands fous de disputer sur des choses que vous ne pouvez entendre.*

Si les deux partis avaient été assez sages pour convenir que l'Empereur avait raison, le monde Chrétien n'aurait pas été ensanglanté pendant trois cents années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes: «Mes amis, ce n'est pas assez d'être des sujets fideles, des enfants soumis, des peres tendres, des voisins équitables, de pratiquer toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir l'ingratitude, d'adorer JESUS-CHRIST en paix, il faut encore que vous sachiez comment on est engendré de toute éternité, sans être fait de toute éternité; & si vous ne savez pas distinguer l'*Omousion* dans l'hypostase, nous vous dénonçons que vous serez brulés à jamais; & en attendant, nous allons commencer par vous égorger?

Si on avait présenté une telle décision à un *Archimede*, à un *Possidonius*, à un *Varron*, à un *Caton*, à un *Cicéron*, qu'auraient-ils répondu?

Constantin ne persévera point dans la résolution d'imposer silence aux deux partis; il pouvait faire venir les Chefs de l'ergotisme dans son Palais; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde: «Avez-vous les titres de la Famille divine? Que vous importe que le *Logos* soit fait ou engendré, pourvu qu'on lui soit fidele, pourvu qu'on prêche une bonne morale, & qu'on la pratique si on peut? J'ai commis bien des fautes dans ma vie, & vous aussi: vous êtes ambitieux, & moi aussi: l'Empire m'a coûté des fourberies & des cruautés; j'ai assassiné presque tous mes proches, je m'en repens; je veux expier mes crimes en rendant l'Empire Romain tranquille; ne m'empêchez pas de faire le seul bien qui puisse faire oublier mes anciennes barbaries; aidez-moi à finir mes jours en paix. Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs: peut-être fut-il flatté de présider à un Concile, en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une furie armée d'un sophisme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes insensés & cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths & les Vandales qui survinrent, firent infiniment moins de mal; & le plus grand qu'ils firent, fut de se prêter enfin eux-mêmes à ces disputes fatales.



CHAPITRE XXII.

De la Tolérance universelle.

IL ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des Chrétiens doivent se tolérer les uns les autres. Je vais plus loin; je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos freres. Quoi! mon frere le Turc? mon frere le Chinois? le Juif? le Siamois? Oui, sans doute; ne sommes-nous pas tous enfants du même Pere, & créatures du même Dieu?

Mais ces Peuples nous méprisent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Eh bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me semble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuse opiniâtreté d'un Iman, ou d'un Talapoin, si je leur parlais à peu près ainsi.

Ce petit globe, qui n'est qu'un point, roule dans l'espace, ainsi que tant d'autres globes; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme, haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ses voisins, dans l'Arabie, ou dans la Cafrerie; «Ecoutez-moi; car le Dieu de tous ces mondes m'a éclairé: il y a neuf cents millions de petites fourmis comme nous sur la terre; mais il n'y a que ma fourmilliere qui soit chere à Dieu, toutes les autres lui sont en horreur de toute éternité; elle sera seule heureuse, & toutes les autres seront éternellement infortunées.

Ils m'arrêteraient alors, & me demanderaient, quel est le fou qui a dit cette sottise? Je serais obligé de leur répondre: C'est vous-mêmes. Je tâcherais ensuite de les adoucir, mais cela serait bien difficile.

Je parlerai maintenant aux Chrétiens, & j'oserais dire, par exemple, à un Dominicain Inquisiteur pour la Foi: «Mon Frere, vous savez que chaque Province d'Italie a son jargon, & qu'on ne parle point à Venise & à Bergame

comme à Florence. L'Académie de la *Crusca* a fixé la Langue; son Dictionnaire est une règle dont on ne doit pas s'écarter, & la Grammaire de *Buon Matei* est un guide infailible qu'il faut suivre: mais, croyez-vous que le Consul de l'Académie, & en son absence *Buon Matei*, auraient pu en conscience faire couper la langue à tous les Vénitiens & à tous les Bergamasques qui auraient persisté dans leur patois?

L'Inquisiteur me répond; «Il y a bien de la différence, il s'agit ici du salut de votre ame; c'est pour votre bien que le Directoire de l'Inquisition ordonne qu'on vous saisisse sur la déposition d'une seule personne, fût-elle infame & reprise de Justice; que vous n'ayiez point d'Avocat pour vous défendre, que le nom de votre accusateur ne vous soit pas seulement connu; que l'Inquisiteur vous promette grâce, & ensuite vous condamne; qu'il vous applique à cinq tortures différentes, & qu'ensuite vous soyez ou fouetté, ou mis aux galères, ou brûlé en cérémonie:^[36] le Pere *Ivonet*, le Docteur *Chucalon*, *Zanchinus*, *Campegius*, *Royas*, *Felinus*, *Gomarus*, *Diabarus*, *Gemelinus*, y sont formels, & cette pieuse pratique ne peut souffrir de contradiction.

Je prendrais la liberté de lui répondre: «Mon Frere, peut-être avez-vous raison, je suis convaincu du bien que vous voulez me faire, mais ne pourrais-je pas être sauvé sans tout cela?»

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne souillent pas tous les jours la face de la terre; mais elles ont été fréquentes, & on en composerait aisément un volume beaucoup plus gros que les Evangiles qui les réprouvent. Non-seulement il est bien cruel de persécuter, dans cette courte vie, ceux qui ne pensent pas comme nous; mais je ne sais s'il n'est pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me semble qu'il n'appartient guères à des atomes d'un moment, tels que nous sommes, de prévenir ainsi les arrêts du Créateur. Je suis bien loin de combattre cette sentence, *hors de l'Eglise point de salut*: je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle enseigne; mais en vérité, connaissons-nous toutes les voyes de Dieu, & toute l'étendue de ses miséricordes? n'est-il pas permis d'espérer en lui autant que de le craindre? N'est-ce pas assez d'être fideles à l'Eglise? faudra-t-il que chaque Particulier usurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du sort éternel de tous les hommes?

Quand nous portons le deuil d'un Roi de Suede, ou de Dannemark, ou d'Angleterre, ou de Prusse, disons-nous que nous portons le deuil d'un Réprouvé qui brûle éternellement en Enfer? Il y a dans l'Europe quarante millions d'Habitants qui ne sont pas de l'Eglise de Rome: dirons-nous à chacun d'eux, «Monsieur, attendu que vous êtes infailliblement damné, je ne veux ni manger, ni contracter, ni converser avec vous?

Quel est l'Ambassadeur de France, qui, étant présenté à l'audience du Grand Seigneur, se dira dans le fond de son cœur: Sa Hautesse sera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parce qu'elle s'est soumise à la circoncision? S'il croyait réellement que le Grand Seigneur est l'ennemi mortel de Dieu, & l'objet de sa vengeance, pourrait-il lui parler? devrait-il être envoyé vers lui? Avec quel homme pourrait-on commercer? quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des Réprouvés?

O sectateurs d'un Dieu clément! si vous aviez un cœur cruel, si en adorant celui dont toute la Loi consistait en ces paroles, *Aimez Dieu & votre Prochain*, vous aviez surchargé cette Loi pure & sainte, de sophisme & de disputes incompréhensibles; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une seule lettre de l'alphabet; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres Peuples ne pouvaient connaître, je vous dirais en répandant des larmes sur le Genre-humain: «Transportez-vous avec moi au jour où tous les hommes seront jugés, & où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

«Je vois tous les morts des siècles passés & du nôtre, comparaître en sa présence. Etes-vous bien sûrs que notre Créateur & notre Pere dira au sage & vertueux *Confucius*, au Législateur *Solon*, à *Pythagore*, à *Zaleucus*, à *Socrate*, à *Platon*, aux divins *Antonins*, au bon *Trajan*, à *Titus* les délices du Genre-humain, à *Epictete*, à tant d'autres hommes, les modeles des hommes: Allez, monstres! allez subir des châtimens infinis, en intensité & en durée; que votre supplice soit éternel comme moi. Et vous, mes bien-aimés, *Jean Chatel*, *Ravaillac*, *Damiens*, *Cartouche*, &c. qui êtes morts avec les formules prescrites, partagez à jamais à ma droite mon Empire & ma félicité?

Vous reculez d'horreur à ces paroles; & après qu'elles me sont échappées, je n'ai plus rien à vous dire.



CHAPITRE XXIII.

Priere à Dieu.

C E n'est donc plus aux hommes que je m'adresse, c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes & de tous les temps, s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, & imperceptibles au reste de l'Univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les Décrets sont immuables comme éternels. Daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature! que ces erreurs ne fassent point nos calamités! Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible & passagere! que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos Loix imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, & si égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés hommes, ne soient pas des signaux de haine & de persécution! que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer, supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil! que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire! qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne Langue, ou dans un jargon plus nouveau! que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominant sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, & qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent grandeur & richesse, & que les autres les voyent sans envie! car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont freres! qu'ils ayent en horreur la tyrannie exercée sur les ames, comme ils ont en exécration le

brigandage, qui ravit par la force le fruit du travail & de l'industrie paisible!
Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix, & employons l'instant de notre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant!



CHAPITRE XXIV.

Postscriptum.

TAndis qu'on travaillait à cet Ouvrage, dans l'unique dessein de rendre les hommes plus compatissants & plus doux, un autre homme écrivait dans un dessein tout contraire; car chacun a son opinion. Cet homme faisait imprimer un petit Code de persécution, intitulé: *l'Accord de la Religion & de l'Humanité*: (c'est une faute de l'Imprimeur, lisez *de l'Inhumanité*.)

L'Auteur de ce saint Libelle s'appuye sur *St. Augustin*, qui, après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la persécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait souvent d'avis. Il cite aussi l'Evêque de Meaux, *Bossuet*, qui persécuta le célèbre *Fénelon*, Archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Bossuet était éloquent, je l'avoue; l'Evêque d'Hippone, quelquefois inconséquent, était plus disert que ne sont les autres Africains; je l'avoue encore: mais je prendrais la liberté de leur dire avec *Armande*, dans les *Femmes savantes*:

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

Je dirais à l'Evêque d'Hippone: Monseigneur, vous avez changé d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité, je la crois la meilleure.

Je dirais à l'Evêque de Meaux: Monseigneur, vous êtes un grand homme; je vous trouve aussi savant, pour le moins, que *St. Augustin*, & beaucoup plus éloquent; mais pourquoi tant tourmenter votre Confrere, qui était aussi éloquent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable?

L'Auteur du saint Libelle sur l'inhumanité n'est ni un *Bossuet*, ni un *Augustin*; il me paraît tout propre à faire un excellent Inquisiteur; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau Tribunal. Il est de plus homme d'Etat, & il étale de grands principes de politique. *S'il y a chez vous, dit-il, beaucoup d'hétérodoxes, menagez-les, persuadez-les; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en usage la potence & les galeres, & vous vous en trouverez fort bien.* C'est ce qu'il conseille à la page 89 & 90.

Dieu merci, je suis bon Catholique; je n'ai point à craindre ce que les Huguenots appellent *le martyre*: mais si cet homme est jamais premier Ministre, comme il paraît s'en flatter dans son Libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ses Lettres patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de son espece soient toujours de mauvais raisonneurs. Il va jusqu'à citer *Bayle* parmi les partisans de l'Intolérance; cela est sensé & adroit: & de ce que *Bayle* accorde qu'il faut punir les factieux & les frippons, notre homme en conclut qu'il faut persécuter à feu & à sang les gens de bonne foi qui sont paisibles, *page 98*.

Presque tout son Livre est une imitation de l'Apologie de la *St. Barthelemi*. C'est cet Apologiste ou son écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut espérer que ni le Maître ni le Disciple ne gouverneront l'Etat.

Mais s'il arrive qu'ils en soient les Maîtres, je leur présente de loin cette Requête, au sujet de deux lignes de la page 93 du saint Libelle:

Faut-il sacrifier au bonheur du vingtieme de la Nation, le bonheur de la Nation entiere?

Supposez qu'en effet il y ait vingt Catholiques Romains en France contre un Huguenot, je ne prétends point que le Huguenot mange les vingt Catholiques; mais aussi, pourquoi ces vingt Catholiques mangeraient-ils ce Huguenot? & pourquoi empêcher ce Huguenot de se marier? N'y a-t-il pas des Evêques, des Abbés, des Moines qui ont des Terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassonne? Ces Evêques, ces Abbés, ces Moines, n'ont-ils pas des Fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation? N'est-il pas de l'intérêt des Evêques, des Abbés, des Moines, & du Public, que ces Fermiers ayent de nombreuses familles? N'y

aura-t-il que ceux qui communieront sous une seule espece, à qui il sera permis de faire des enfants? En vérité, cela n'est ni juste, ni honnête.

La révocation de l'Edit de Nantes n'a point autant produit d'inconvénients qu'on lui en attribue, dit l'Auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagere; & le tort de presque tous les Historiens est d'exagérer; mais c'est aussi le tort de tous les Controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les Docteurs de Paris, ni les Prédicants d'Amsterdam.

Prenons pour Juge Mr. le Comte d'*Avaux*, Ambassadeur en Hollande depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, *page 181, tom. 5*, qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions, que les persécutés faisaient sortir de France. *Louis XIV* répond à Mr. d'*Avaux*: *Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions, ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres.*

On voit par cette Lettre de *Louis XIV*, qu'il était de très-bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins, Sire, vous êtes le plus grand Roi de l'Univers; tout l'Univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. *Péllisson*, qui s'était enrichi dans la place de premier Commis des finances; *Péllisson* qui avait été trois ans à la Bastille, comme complice de *Fouquet*; *Péllisson*, qui de Calviniste était devenu Diacre & Bénéficiaire, qui faisait imprimer des Prieres pour la Messe, & des Bouquets à *Iris*, qui avait obtenu la place des Economats, & de Convertisseur; *Péllisson*, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations, à sept ou huit écus la piece; & faisait accroire à son Roi, que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper: pouvait-il résister à la séduction?

Cependant, le même Mr. d'*Avaux* mande au Roi qu'un nommé *Vincent* maintient plus de cinq cents Ouvriers auprès d'Angoulême, & que sa sortie causera du préjudice, *page 194, tom. 5*.

Le même Mr. d'*Avaux* parle de deux Régiments que le Prince d'Orange fait déjà lever par les Officiers Français réfugiés: il parle de Matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du Prince d'Orange. Outre ces deux Régiments, le Prince d'Orange forme encore une Compagnie

de Cadets réfugiés, commandés par deux Capitaines, *page 240*. Cet Ambassadeur écrit encore le 9 Mai 1686, à Mr. de *Seignelay*, qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les Manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sortiront jamais.

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les Intendants du Royaume, en 1698, & jugez si la révocation de l'Edit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable Auteur de *l'Accord de la Religion & de l'inhumanité*.

Un Maréchal de France, connu par son esprit supérieur, disait, il y a quelques années: *Je ne sais pas si la dragonnade a été nécessaire, mais il est nécessaire de n'en plus faire*.

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la Lettre du Correspondant du Pere *Le Tellier*, dans laquelle ce Congréganiste propose des tonneaux de poudre. Je me disais à moi-même: On ne m'en croira pas, on regardera cette Lettre comme une piece supposée: mes scrupules heureusement ont été levés, quand j'ai lu dans *l'Accord de la Religion & de l'Inhumanité*, page 149, ces douces paroles:

L'extinction totale des Protestants en France, n'affaiblirait pas plus la France, qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué.

Ce Chrétien compatissant, qui a dit tout-à-l'heure que les Protestants composent le vingtième de la Nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtième partie, & ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtièmes!

Si donc cet honnête-homme propose de tuer le vingtième de la Nation, pourquoi l'Ami du Pere *Le Tellier* n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger & d'empoisonner le tiers? Il est donc très-vraisemblable que la Lettre au Pere *Le Tellier* a été réellement écrite.

Le saint Auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est une chose excellente, *parce qu'elle n'a pas été*, dit-il, *condamnée expressément par JESUS-CHRIST*. Mais JESUS-CHRIST n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce & bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlements; & lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, Arbitres des Nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique, & l'esprit meurtrier.



CHAPITRE XXV.

Suite & Conclusion.

Nous apprenons que le 7 Mars 1763, tout le Conseil d'Etat, assemblé à Versailles, les Ministres d'Etat y assistant, le Chancelier y présidant, Mr. *de Crosne*, Maître des Requêtes, rapporta l'affaire des *Calas* avec l'impartialité d'un Juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraie d'un Orateur homme d'Etat, la seule qui convienne dans une telle Assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la Galerie du Château la décision du Conseil. On annonça bientôt au Roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le Parlement de Toulouse enverrait au Conseil les pieces du procès, & les motifs de son arrêt, qui avait fait expirer *Jean Calas* sur la roue; Sa Majesté approuva le jugement du Conseil.

Il y a donc de l'humanité & de la justice chez les hommes! & principalement dans le Conseil d'un Roi aimé, & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de Citoyens obscurs a occupé Sa Majesté, ses Ministres, le Chancelier, & tout le Conseil, & a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du Genre-humain ont conduit tous les Juges. Graces en soient rendues à ce Dieu de clémence, qui seul inspire l'équité & toutes les vertus!

Nous l'attestons, que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné *Calas*, que les huit Juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les Ordonnances de nos Rois, & contre les Loix de toutes les Nations; ni son fils *Marc-Antoine*, dont la mort étrange a jetté ces huit Juges dans l'erreur; ni la mere, aussi respectable que malheureuse; ni ses innocentes filles, qui sont venues avec elle de deux cents lieues mettre leur désastre & leur vertu au pied du Trône.

Ce Dieu sait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice, de vérité & de paix, quand nous avons écrit ce que nous pensons de la Tolérance, à l'occasion de *Jean Calas*, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit Juges de Toulouse, en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le Conseil l'a présumé: au contraire, nous leur avons ouvert une voye de se justifier devant l'Europe entiere: cette voye est d'avouer que des indices équivoques, & les cris d'une multitude insensée, ont surpris leur justice, de demander pardon à la veuve, & de réparer autant qu'il est en eux la ruine entiere d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le pere injustement; c'est à eux de tenir lieu de pere aux enfants, supposé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très-juste repentir. Il sera beau aux Juges de l'offrir, & à la famille de le refuser.

C'est sur-tout au *Sr. David*, Capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple de remords. Il insulta un pere de famille mourant sur l'échafaud. Cette cruauté est bien inouïe; mais puisque Dieu pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

On m'a écrit du Languedoc cette Lettre, du 20 Février 1763.

Votre Ouvrage sur la Tolérance me paraît plein d'humanité, & de vérité; mais je crains qu'il ne fasse plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il peut ulcérer les huit Juges qui ont opiné à la roue: ils demanderont au Parlement qu'on brule votre Livre; & les Fanatiques, car il y en a toujours, répondront par des cris de fureur à la voix de la raison, &c.

Voici ma Réponse:

Les huit Juges de Toulouse peuvent faire bruler mon Livre s'il est bon; il n'y a rien de plus aisé: on a bien brulé les Lettres Provinciales qui valaient sans doute beaucoup mieux: chacun peut bruler chez lui les Livres & papiers qui lui déplaisent.

Mon Ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas, que je ne connais point. Le Conseil du Roi, impartial & ferme, juge suivant les Loix, suivant l'équité, sur les Pieces, sur les Procédures, & non sur un Ecrit qui n'est point juridique, & dont le fonds est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.

On auroit beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit Juges de Toulouse, & pour ou contre la Tolérance; ni le Conseil, ni aucun Tribunal ne regardera ces Livres comme des Pieces du Procès.

Je conviens qu'il y a des Fanatiques qui crieront, mais je maintiens qu'il y a beaucoup de Lecteurs sages qui raisonneront.

J'apprends que le Parlement de Toulouse & quelques autres Tribunaux ont une Jurisprudence singuliere; ils admettent des quarts, des tiers, des sixiemes de preuve. Ainsi, avec six oui-dires d'un côté, trois de l'autre, & quatre quarts de présomption, ils forment trois preuves complètes; & sur cette belle démonstration, ils vous rouent un homme sans miséricorde. Une légère connaissance de l'art de raisonner suffirait pour leur faire prendre une autre méthode. Ce qu'on appelle une demi-preuve, ne peut être qu'un soupçon: il n'y a point à la rigueur de demi-preuve; ou une chose est prouvée, ou elle ne l'est pas; il n'y a point de milieu.

Cent mille soupçons réunis ne peuvent pas plus établir une preuve, que cent mille zéros ne peuvent composer un nombre.

Il y a des quarts de ton dans la Musique, encore ne les peut-on exécuter; mais il n'y a ni quart de vérité, ni quart de raisonnement.

Deux témoins qui soutiennent leur déposition sont censés faire une preuve; mais ce n'est point assez: il faut que ces deux témoins soient sans passion, sans préjugés, & sur-tout, que ce qu'ils disent ne choque point la raison.

Quatre personnages des plus graves auraient beau dire qu'ils ont vu un vieillard infirme saisir au collet un jeune homme vigoureux, & le jeter par une fenêtre à quarante pas: il est clair qu'il faudrait mettre ces quatre témoins aux petites maisons.

Or, les huit Juges de Toulouse ont condamné Jean Calas sur une accusation beaucoup plus improbable; car il n'y a point eu de témoin oculaire, qui ait dit avoir vu un vieillard infirme, de soixante & huit ans, pendre tout seul un jeune homme de vingt-huit ans, extrêmement robuste.

Des Fanatiques ont dit seulement que d'autres Fanatiques leur avaient dit qu'ils avaient entendu dire à d'autres Fanatiques, que Jean Calas, par une force surnaturelle, avait pendu son fils. On a donc rendu un jugement absurde sur des accusations absurdes.

Il n'y a d'autre remède à une telle Jurisprudence, sinon que ceux qui achètent le droit de juger les hommes, fassent dorénavant de meilleures études.

Cet Ecrit sur la Tolérance est une Requête que l'humanité présente très-humblement au pouvoir & à la prudence. Je sème un grain qui pourra un jour produire une moisson. Attendons tout du temps, de la bonté du Roi, de la sagesse de ses Ministres, & de l'esprit de raison qui commence à répandre par-tout sa lumière.

La nature dit à tous les hommes: Je vous ai tous fait naître faibles & ignorants, pour végéter quelques minutes sur la terre & pour l'engraisser de vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez-vous; puisque vous êtes ignorants, éclairez-vous & supportez-vous. Quand vous seriez tous du même avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un

seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner; car c'est moi qui le fais penser comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, & une petite lueur de raison pour vous conduire: j'ai mis dans vos cœurs un germe de compassion pour vous aider les uns les autres à supporter la vie. N'étouffez pas ce germe; ne le corrompez pas; apprenez qu'il est divin; & ne substituez pas les misérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

C'est moi seule qui vous unis encore malgré vous par vos besoins mutuels, au milieu même de vos guerres cruelles si légèrement entreprises, théâtre éternel des fautes, des hasards & des malheurs. C'est moi seule qui dans une Nation arrête les suites funestes de la division interminable entre la Noblesse & la Magistrature, entre ces deux Corps & celui du Clergé, entre le Bourgeois même & le Cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs droits; mais ils écoutent tous malgré eux à la longue ma voix qui parle à leur cœur. Moi seule, je conserve l'équité dans les Tribunaux, où tout serait livré sans moi à l'indécision & aux caprices, au milieu d'un amas confus de Loix faites souvent au hasard, & pour un besoin passager, différentes entre elles de Province en Province, de Ville en Ville, & presque toujours contradictoires entre elles dans le même lieu. Seule je peux inspirer la justice, quand les Loix n'inspirent que la chicane: celui qui m'écoute, juge toujours bien; & celui qui ne cherche qu'à concilier des opinions qui se contredisent, est celui qui s'égare.

Il y a un édifice immense dont j'ai posé le fondement de mes mains; il était solide & simple, tous les hommes pouvaient y entrer en sûreté; ils ont voulu y ajouter les ornements les plus bizarres, les plus grossiers & les plus inutiles; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés; les hommes en prennent les pierres, & se les jettent à la tête; je leur crie: Arrêtez, écartez ces décombres funestes qui sont votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui est le mien.

FIN.

Notes

[1] 12 Octobre 1761.

[2] On ne lui trouva, après le transport du cadavre à l'Hôtel-de-Ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache sur la poitrine, causées par quelque inadvertence dans le transport du corps.

[3] Je ne connais que deux exemples de Peres accusés dans l'Histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la Religion: le premier est du pere de sainte *Barbara*, que nous nommons *Ste. Barbe*. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains: *Barbe*, en son absence, en fit une troisieme en l'honneur de la sainte Trinité; elle fit *du bout du doigt* le signe de la croix sur des colonnes de marbre, & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son pere en colere courut après elle l'épée à la main, mais elle s'enfuit à travers une montagne, qui s'ouvrit pour elle. Le pere fit le tour de la montagne, & rattrappa sa fille; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc; enfin son pere lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la Fleur des Saints.

Le second exemple est du Prince *Hermenegilde*. Il se révolta contre le Roi son pere, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un Officier: on en a fait un martyr, parce que son pere était Arien.

[4] Un Jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas: c'est ce que j'atteste devant Dieu, 23 Juillet 1762.

Pierre Calas.

[5] On les a contrefaits dans plusieurs Villes, & la Dame *Calas* a perdu le fruit de cette générosité.

[6] *Dévo*t vient du mot Latin *devotus*. Les *Devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui se devoaient pour le salut de la République; c'étaient les *Curtius*, les *Déc*ius.

[7] Ils renouvellaient le sentiment de *Bérenger* sur l'Eucharistie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différents, même par la toute-puissance divine; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain & vin aux yeux, au goût, à l'estomac, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans *Bérenger*. Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Peres de l'Eglise, & sur-tout de *St. Justin*, qui dit expressément dans son Dialogue contre *Typhon*: «L'oblation de fine farine est la figure de l'Eucharistie, que JESUS-CHRIST nous ordonne de faire en mémoire de sa Passion.» καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως, &c. τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους, &c. Ἰησοῦς χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ils rappellaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siècles contre le culte des Reliques; ils citaient ces paroles de *Vigilantius*: «Est-il nécessaire que vous respectiez, ou même que vous adoriez une vile poussiere? Les ames des Martyrs aiment-elles encore leurs cendres? Les coutumes des Idolâtres se sont introduites dans l'Eglise; on commence à allumer des flambeaux en plein midi: nous pouvons pendant notre vie prier les uns pour les autres; mais après la mort, à quoi servent ces prieres?

Mais ils ne disaient pas combien *St. Jérôme* s'était élevé contre ces paroles de *Vigilantius*. Enfin, ils voulaient tout rappeler aux temps Apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'Eglise s'étant étendue & fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre & fortifier sa discipline: ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

[8] Le véridique & respectable Président de *Thou* parle ainsi de ces hommes si innocents & si infortunés: *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à Dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint; patientissimos eos laboris & inediae, à litibus abhorrentes, ergà egenos munificos, tributa Principi & sua jura Dominis sedulò & summâ fide pendere; Dei cultum assiduis precibus & morum innocentiam præ se ferre, ceterùm rarò divorum templa adire, nisi si quandò ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causâ divertant; quò si quandoque pedem inferant, non Dei, divorumque statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla ponere; non Sacerdotes ab eis rogari ut pro se, aut propinquorum manibus rem divinam faciant, non cruce frontem insigniri uti aliorum moris est: cùm cælum intonat non se lustrali aquâ aspergere, sed sublatis in cælum oculis Dei opem implorare; non religionis ergò peregrè proficisci, non per vias antè crucium simulacra caput aperire; sacra alio ritu, & populari linguâ celebrare; non denique Pontifici aut Episcopis honorem deferre, sed quosdam è suo numero delectos pro Antistibus & Doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata VI. Eid. feb. anni, &c.*

Madame *de Cental*, à qui appartenait une partie des terres ravagées, & sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses Habitants, demanda justice au Roi *Henri II*, qui la renvoya au Parlement de Paris. L'Avocat Général de Provence, nommé *Guerin*, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête. *De Thou* dit qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quòd aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la Cour.

[9] *François Gomar* était un Théologien Protestant; il soutint contre *Arminius*, son Collegue, que Dieu a destiné, de toute éternité, la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement: ce dogme infernal fut soutenu comme il devait l'être par la persécution. Le grand Pensionnaire *Barneweldt*, qui était du parti contraire à *Gomar*, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13 Mai 1619, pour avoir contristé au possible l'Eglise de Dieu.

[10] Un Déclamateur, dans l'Apologie de la Révocation de l'Edit de Nantes, dit, en parlant de l'Angleterre: *une fausse Religion devait produire nécessairement de tels fruits; il en restait un seul à mûrir, ces Insulaires le recueillent, c'est le mépris des Nations.* Il faut avouer que l'Auteur prend mal son temps pour dire que les Anglais sont méprisables & méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une Nation signale sa bravoure & sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du Monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable & méprisée. C'est dans un Chapitre sur l'Intolérance, qu'on trouve ce singulier passage. Ceux qui prêchent l'Intolérance, méritent d'écrire ainsi. Cet abominable Livre, qui semble fait par le fou de *Verberies*, est d'un homme sans mission: car quel Pasteur écrirait ainsi? La fureur est poussée dans ce Livre jusqu'à justifier la *St. Barthelemi*. On croirait qu'un tel Ouvrage, rempli de si affreux paradoxes, devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité; cependant à peine est-il connu.

[11] Voyez *Ricaud*.

[12] Voyez *Kempfer*, & toutes les Relations du Japon.

[13] Mr. *de la Bourdonnaie*, Intendant de Rouen, dit que la Manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des Réfugiés. Mr. *Foucaut*, Intendant de Caen, dit que le Commerce est tombé de moitié dans la Généralité. Mr. *De Maupeou*, Intendant de Poitiers, dit que la Manufacture de droguet est anéantie. Mr. *de Bezons*, Intendant de Bordeaux, se plaint que le Commerce de Clérac & de Nérac ne subsiste presque plus. Mr. *de Miroménil*, Intendant de Touraine, dit que le Commerce de Tours est diminué de dix millions par année; & tout cela par la persécution. Voyez les Mémoires des Intendants, en 1698. Comptez sur-tout le nombre des Officiers de terre & de mer, & de Matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la France, & souvent avec un funeste avantage: & voyez si l'Intolérance n'a pas causé quelque mal à l'Etat.

On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des Ministres dont on connaît le génie & les grands sentiments, & dont le cœur est aussi noble que la naissance: ils verront assez que le rétablissement de la Marine demande quelque indulgence pour les Habitants de nos Côtes.

[14] Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelaiüs* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en Province de l'Empire; cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zele, c'est-à-dire, quand, dans une émeute subite, ils lapidaient par zele celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

[15] Ulpianus l.... tit. II. *Eis qui Judaïcam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt, &c.*

[16] Tacite dit: *Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat.*

Il est bien difficile que le nom de Chrétien fût déjà connu à Rome; *Tacite* écrivait sous *Vespasien* & sous *Domitien*; il parlait des Chrétiens comme on en parlait de son temps. J'oserais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien signifier, dans le style de *Tacite*, *convaincus d'être haïs du Genre-humain*, autant que *convaincus de haïr le Genre-humain*.

En effet que faisoient à Rome ces premiers Missionnaires? Ils tâchaient de gagner quelques ames; ils leur enseignaient la morale la plus pure; ils ne s'élevaient contre aucune puissance; l'humilité de leur cœur était extrême, comme celle de leur état & de leur situation; à peine étaient-ils connus, à peine étaient-ils séparés des autres Juifs: comment le Genre-humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr? & comment pouvaient-ils être convaincus de détester le Genre-humain?

Lorsque Londres brûla, on en accusa les Catholiques; mais c'était après des guerres de Religion, c'était après la conspiration des poudres, dont plusieurs Catholiques, indignes de l'être, avaient été convaincus.

Les premiers Chrétiens du temps de *Néron* ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très-difficile de percer dans les ténèbres de l'Histoire; *Tacite* n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que *Néron* lui-même eût voulu mettre Rome en cendres; on aurait été bien mieux fondé de soupçonner *Charles II* d'avoir brûlé Londres: le sang du Roi son Pere, exécuté sur un échafaud aux yeux du Peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à *Charles II*. Mais *Néron* n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout Pays le partage du Peuple; nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles & d'aussi injustes.

Tacite, qui connaît si bien le naturel des Princes, devait connaître aussi celui du Peuple, toujours vain, toujours outré dans ses opinions violentes & passageres, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit que *Séjan* les persécuta sous *Tibere*; mais qu'après la mort de *Séjan*, l'Empereur les rétablit dans tous leurs droits. Ils avaient celui des Citoyens Romains, tout méprisés qu'ils étaient des Citoyens Romains; ils avaient part aux distributions de bled, & même, lorsque la distribution se faisait un jour de Sabbath, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'Etat; car en tout Pays ils ont acheté la Tolérance, & se sont dédommagés bien vite de ce qu'elle avait coûté.

Ce passage de *Philon* explique parfaitement celui de *Tacite*, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*.

J'ajouterai à cette remarque, que *Philon* regarde *Tibere* comme un Prince sage & juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts; mais le bien que *Philon* en dit, me fait un peu douter des horreurs que *Tacite* & *Suétone* lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un Vieillard infirme de soixante & dix ans, se soit retiré dans l'Isle de Caprée

pour s'y livrer à des débauches recherchées qui sont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée: ni *Tacite*, ni *Suétone* n'avaient connu cet Empereur; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires; *Octave*, *Tibere*, & leurs Successeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un Peuple qui devait être libre: les Historiens se plaisaient à les diffamer, & on croyait ces Historiens sur leur parole, parce qu'alors on manquait de Mémoires, de Journaux du temps, de Documents: aussi les Historiens ne citent personne; on ne pouvait les contredire; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au Lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des Historiens, quelle créance on doit avoir pour les faits publics attestés par des Auteurs graves, nés dans une Nation éclairée; & quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des Anecdotes que ces mêmes Auteurs rapportent sans aucune preuve.

[17] Nous respectons assurément tout ce que l'Eglise rend respectable; nous invoquons les Sts. Martyrs; mais en révéant *St. Laurent*, ne peut-on pas douter que *St. Sixte* lui ait dit: *Vous me suivrez dans trois jours*; que dans ce court intervalle le Préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des Chrétiens; que le Diacre *Laurent* ait eu le temps de faire assembler tous les pauvres de la Ville, qu'il ait marché devant le Préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait son procès, qu'il ait subi la question, que le Préfet ait commandé à un Forgeron un gril assez grand pour y rôtir un homme, que le premier Magistrat de Rome ait assisté lui-même à cet étrange supplice; que *St. Laurent* sur ce gril, ait dit: «Je suis assez cuit d'un côté, fais-moi retourner de l'autre, si tu veux me manger?» Ce gril n'est guères dans le génie des Romains; & comment se peut-il faire qu'aucun Auteur Païen n'ait parlé d'aucune de ces aventures?

[18] Il n'y a qu'à ouvrir *Virgile* pour voir que les Romains reconnaissaient un Dieu suprême, Souverain de tous les êtres célestes.

*O! quis res hominumque Deumque
Æternis regis imperiis, & fulmine terras,
O Pater, ô hominum divûmque æterna potestas, &c.*

Horace s'exprime bien plus fortement:

*Undè nil majus generatur ipso,
Nec viget quidquam simile, aut secundum.*

On ne chantait autre chose que l'unité de Dieu dans les mystères auxquels presque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle Hymne d'*Orphée*; lisez la Lettre de *Maxime de Madaure* à *St. Augustin* dans laquelle il dit, qu'il n'y a que des imbécilles qui puissent ne pas reconnaître un Dieu Souverain. *Longinien*, étant Païen, écrit au même *St. Augustin*, que *Dieu est unique, incompréhensible, ineffable*. *Lactance* lui-même, qu'on ne peut accuser d'être trop indulgent, avoue dans son Livre V, que les Romains soumettent tous les Dieux au Dieu suprême: *Illos subjicit & mancipat Deo*. *Tertullien* même, dans son Apologétique, avoue que tout l'Empire reconnaissait un Dieu maître du monde, dont la puissance & la majesté sont infinies. *Principem mundi perfectæ potentiæ, & majestatis*. Ouvrez sur-tout *Platon*, le maître de *Cicéron* dans la Philosophie, vous y verrez qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui ressembler par la sainteté & par la justice. *Epictète* dans les fers, *Marc-Antonin* sur le Trône, disent la même chose en cent endroits.

[19] Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'Histoire a succédé à la Fable, on ne voit dans les Egyptiens qu'un Peuple aussi lâche que superstitieux. *Cambyse* s'empare de l'Égypte par une seule bataille: *Alexandre* y donne des Loix sans essayer un seul combat, sans qu'aucune Ville ose attendre un siège: les *Ptolomées* s'en emparent sans coup férir; *César* & *Auguste* la subjuguent aussi aisément. *Omar* prend toute l'Égypte en une seule campagne; les Mammelucs, Peuples de la Colchide & des environs du Mont Caucase, en sont les maîtres après *Omar*; ce sont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de *St. Louis*, & qui prennent ce Roi prisonnier. Enfin, les Mammelucs étant devenus

Egyptiens, c'est-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les Habitants naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de *Selim I*, qui fait pendre leur Soudan, & qui laisse cette Province annexée à l'Empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que dans les temps fabuleux, un Roi Egyptien, nommé *Sésostris*, sortit de son Pays dans le dessein formel de conquérir l'Univers: il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de *Pycrocole* ou de *Don-Quichote*; & sans compter que le nom de *Sésostris* n'est point Egyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *mille & une nuits*. Rien n'est plus commun chez les Peuples conquis, que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme, dans certains Pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques Souverains. Les Prêtres d'Egypte conterent à *Hérodote* que ce Roi, qu'il appelle *Sésostris*, était allé subjuguier la Colchide; c'est comme si on disait qu'un Roi de France partit de la Tourraine pour aller subjuguier la Norvege.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables; il est bien plus naturel que les Habitants robustes & féroces du Caucase, les Colchidiens, & les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, pénétrèrent jusqu'en Egypte: & si les Prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils ayent été subjugués par les Egyptiens. *Diodore* de Sicile rapporte que tous les Rois vaincus par *Sésostris* venaient tous les ans du fond de leurs Royaumes lui apporter leurs tributs, & que *Sésostris* se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au Temple. Ces histoires de *Gargantua* sont tous les jours fidèlement copiées. Assurément ces Rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides, & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil & le mauvais goût des Princes d'Egypte, & l'esclavage d'un Peuple imbécille, employant ses bras, qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossiere ostentation de ses Maîtres. Le

gouvernement de ce Peuple, dans les temps mêmes que l'on vante si fort, paraît absurde & tyrannique: on prétend que toutes les Terres appartenait à leurs Monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde!

Cette profonde science des Prêtres Egyptiens est encore un des plus énormes ridicules de l'Histoire ancienne, c'est-à-dire, de la Fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le Soleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'Auteur de l'Almanach de Liege. La Religion de ces Prêtres qui gouvernaient l'Etat, n'était pas comparable à celle des Peuples les plus sauvages de l'Amérique: on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons; & il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand *Lama* qui soit aussi absurde.

Leurs Arts ne valent guères mieux que leur Religion; il n'y a pas une seule ancienne statue Egyptienne qui soit supportable, & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie sous les *Ptolomées* & sous les *Césars*, par des Artistes de Grece: ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la Géométrie.

L'illustre *Bossuet* s'extasie sur le mérite Egyptien, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, adressé au fils de *Louis XIV*. Il peut éblouir un jeune Prince, mais il contente bien peu les Savants; c'est une très-éloquente déclamation, mais un Historien doit être plus Philosophe qu'Orateur. Au reste, on ne donne cette réflexion sur les Egyptiens que comme une conjecture: quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'Antiquité?

[20] On ne révoque point en doute la mort de *St. Ignace*; mais qu'on lise la Relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit? L'Auteur inconnu de cette Relation dit, que *Trajan* crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il ne soumettait à son Empire le Dieu des Chrétiens. Quelle idée! *Trajan* était-il un homme qui voulût triompher des Dieux? Lorsqu'*Ignace* parut devant l'Empereur, ce

Prince lui dit: *Qui es-tu, esprit impur?* Il n'est guères vraisemblable qu'un Empereur ait parlé à un prisonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'est pas ainsi que les Souverains en usent. Si *Trajan* fit venir *Ignace* devant lui, il ne lui demanda pas: *Qui es-tu?* il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pu être prononcé par un homme comme *Trajan*? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un Chrétien met dans la bouche d'un Empereur? Est-ce là, bon Dieu! le style de *Trajan*?

Peut-on imaginer qu'*Ignace* lui ait répondu qu'il se nommait *Théophore*, parce qu'il portait JESUS dans son cœur, & que *Trajan* eût disserté avec lui sur JESUS-CHRIST? On fait dire à *Trajan*, à la fin de la conversation: *Nous ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le Crucifié, sera mis aux fers, &c.* Un Sophiste, ennemi des Chrétiens, pouvait appeler JESUS-CHRIST *le Crucifié*; mais il n'est guères probable que dans un Arrêt on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains, qu'on ne pouvait, dans le style des Loix, désigner par le *Crucifié* l'objet du culte des Chrétiens, & ce n'est pas ainsi que les Loix & les Empereurs prononcent leurs jugements.

On fait ensuite écrire une longue Lettre par *St. Ignace* aux Chrétiens de Rome: *Je vous écris*, dit-il, *tout enchaîné que je suis.* Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux Chrétiens de Rome, ces Chrétiens n'étaient donc pas recherchés; *Trajan* n'avait donc pas dessein de soumettre leur Dieu à son Empire: ou si ces Chrétiens étaient sous le fléau de la persécution, *Ignace* commettait une très grande imprudence en leur écrivant; c'était les exposer, les livrer; c'était se rendre leur délateur.

Il semble que ceux qui ont rédigé ces actes, devaient avoir plus d'égard aux vraisemblances & aux convenances. Le martyr de *St. Polycarpe* fait naître encore plus de doutes. Il est dit qu'une voix cria du haut du Ciel, *Courage, Polycarpe!* que les Chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien: il est dit que quand on eut lié *Polycarpe* au poteau, & que le bûcher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, & formerent un arc au-dessus de sa tête; qu'il en sortit une colombe; que le Saint, respecté

par le feu, exhala une odeur d'aromates qui embauma toute l'assemblée: mais que celui dont le feu n'osait approcher, ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces Histoires plus de piété que de vérité.

[21] Voyez l'excellente Lettre de *Loke* sur la Tolérance.

[22] Le Jésuite *Busembaum*, commenté par le Jésuite *La Croix*, dit, qu'il est permis de tuer un Prince excommunié par le Pape, dans quelque Pays qu'on trouve ce Prince, parce que l'Univers appartient au Pape, & que celui qui accepte cette commission fait une œuvre très-charitable. C'est cette proposition inventée dans les petites maisons de l'Enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les Jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à peu près les mêmes décisions dans *St. Thomas* & dans plusieurs Jacobins.^[A] En effet, *St. Thomas d'Aquin*, Docteur Angélique, interprete de la volonté divine, ce sont ses titres, avance qu'un Prince apostat perd son droit à la Couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir:^[B] que l'Eglise peut le punir de mort: qu'on n'a toléré l'Empereur *Julien* que parce qu'on n'était pas le plus fort:^[C] que de droit on doit tuer tout Hérétique:^[D] que ceux qui délivrent le Peuple d'un Prince qui gouverne tyranniquement, sont très-louables, &c. &c. On respecte fort l'Ange de l'Ecole; mais si dans les temps de *Jacques Clément*, son confrere, & du Feuillant *Ravaillac*, il était venu soutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'Ange de l'Ecole?

[A] Voyez, si vous pouvez, la *Lettre* d'un homme du monde à un Théologien sur *St. Thomas*; c'est une brochure de Jésuite, de 1762.

[B] Liv. II, part. 2, question 12.

[C] Liv. II, part. 2, question 12.

[D] Ibid. question 11 & 12.

Il faut avouer que *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université, alla encore plus loin que *St. Thomas*, & le Cordelier *Jean Petit*, infiniment plus loin que *Gerson*. Plusieurs Cordeliers soutinrent les

horribles Theses de *Jean Petit*. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du Régicide vient uniquement de la folle idée où ont été long-temps presque tous les Moines, que le Pape est un Dieu en terre, qui peut disposer à son gré du Trône & de la vie des Rois. Nous avons été en cela fort au-dessous de ces Tartares qui croient le grand *Lama* immortel; il leur distribue sa chaise percée, ils font sécher ces reliques, les enchassent, & les baisent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerois mieux, pour le bien de la paix, porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le Pape ait le moindre droit sur le temporel des Rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être.

[23] Dans l'idée que nous avons de faire sur cet Ouvrage quelques Notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec *Noé*, & avec tous les animaux; & cependant il permet à *Noé* de *manger de tout ce qui a vie & mouvement*; il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nourrisse. Dieu ajoute, *qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui auront répandu le sang de l'homme*.

On peut inférer de ces passages & de plusieurs autres ce que toute l'antiquité a toujours pensé jusqu'à nos jours, & ce que tous les hommes sensés pensent, que les animaux ont quelques connaissances. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de sentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un sentiment souvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées nécessairement attachées à ce sentiment. C'est pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de se nourrir de leur sang, parce qu'en effet le sang est la source de la vie, & par conséquent du sentiment. Privez un animal de tout son sang, tous ses organes restent sans action. C'est donc avec très-grande raison que l'Ecriture dit en cent endroits que l'ame, c'est-à-dire, ce qu'on appellait l'ame sensitive, est dans le sang; & cette idée si naturelle a été celle de tous les Peuples.

C'est sur cette idée qu'est fondée la commisération que nous devons avoir pour les animaux. Des sept Préceptes des *Noachides*, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre

d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, & qu'ils les laissaient vivre, pour se nourrir successivement des parties de leur corps. Cette coutume subsista en effet chez quelques Peuples barbares, comme on le voit par les sacrifices de l'Isle de Chio, à *Bacchus Omadros*, le mangeur de chair crue. Dieu, en permettant que les animaux nous servent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire souffrir, & il n'y a certainement que l'usage qui puisse diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des Peuples qui s'en sont fait un grand scrupule: ce scrupule dure encore dans la presque Isle de l'Inde; toute la secte de *Pithagore*, en Italie & en Grece, s'abstint constamment de manger de la chair. *Porphire*, dans son Livre de l'abstinence, reproche à son Disciple de n'avoir quitté sa secte que pour se livrer à son appétit barbare.

Il faut, ce me semble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oser avancer que les bêtes ne sont que des machines. Il y a une contradiction manifeste à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du sentiment, & à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux, pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joye, de la crainte, de l'amour, de la colere, & de toutes leurs affections; il serait bien étrange qu'elles exprimassent si bien ce qu'elles ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés, sur le pouvoir & la bonté du Créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute-puissante. Nous ne savons ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se développent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles Loix les sentiments, les idées, la mémoire, la volonté sont attachés à cette vie: & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres,

comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes, sans savoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

[24] Plusieurs Ecrivains concluent témérement de ce passage, que le chapitre concernant le Veau d'or (qui n'est autre chose que le Dieu *Apis*) a été ajouté aux livres de *Moïse*, ainsi que plusieurs autres Chapitres.

Aben-Ezra fut le premier qui crut prouver que le Pentateuque avait été rédigé du temps des Rois. *Volaston*, *Colins*, *Tindale*, *Shaftsburi*, *Bolingbroke*, & beaucoup d'autres ont allégué que l'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb, ou sur le bois, était la seule maniere d'écrire: ils disent que, du temps de *Moïse*, les Chaldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une maniere très-abrégée, & en hiéroglyphes, la substance des choses qu'on voulait transmettre à la postérité, & non pas des histoires détaillées; qu'il n'était pas possible de graver de gros livres dans un désert où l'on changeait si souvent de demeure, où l'on n'avait personne qui pût ni fournir des vêtements, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, & où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années pour conserver les vêtements & les chaussures de son Peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de Graveurs de caracteres, lorsqu'on manquait des Arts les plus nécessaires, & qu'on ne pouvait même faire du pain: & si on leur dit que les colonnes du Tabernacle étaient d'airain, & les chapiteaux d'argent massif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le Désert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce Peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à *Moïse*, au milieu des foudres & des éclairs que ce Peuple voyait, & au son de la trompette céleste qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où *Moïse* descendit de la montagne, tout ce Peuple se soit adressé au frere de *Moïse* pour avoir un veau d'or massif. Comment *Aaron* le jeta-t-il en fonte en un seul jour? Comment ensuite *Moïse* le réduisit-il en poudre? Ils disent qu'il est impossible à tout Artiste de faire en moins de trois

mois une statue d'or, & que pour la réduire en poudre qu'on puisse avaler, l'art de la chymie la plus savante ne suffit pas; ainsi, la prévarication d'*Aaron*, & l'opération de *Moïse* auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que *Moïse* ait fait égorger vingt-trois mille personnes pour expier ce péché: ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se soient ainsi laissés massacrer par des Lévites, à moins d'un troisième miracle. Enfin, ils trouvent étrange qu'*Aaron*, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis, & qu'il ait été fait grand Prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglants, étaient entassés au pied de l'Autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés par l'ordre de *Moïse*, pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille Moabite. On voit tant de Rois Juifs, & sur-tout *Salomon*, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Moabite ait été un si grand crime: *Ruth* était Moabite, quoique sa famille fût originaire de Béthléem; la sainte Ecriture l'appelle toujours *Ruth la Moabite*: cependant elle alla se mettre dans le lit de *Booz* par le conseil de sa mère, elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, & fut l'aïeule de *David*. *Raab* était non-seulement étrangère, mais une femme publique; la Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix*; elle épousa *Salomon*, Prince de Juda; & c'est encore de ce *Salomon* que *David* descend. On regarde même *Raab* comme la figure de l'Eglise Chrétienne; c'est le sentiment de plusieurs Pères, & sur-tout d'*Origene* dans sa 7^e. homélie sur *Josué*.

Bethzabé, femme d'*Urie*, de laquelle *David* eut *Salomon*, était Ethéenne. Si vous remontez plus haut, le Patriarche *Juda*, épousa une femme Cananéenne; ses enfants eurent pour femme *Thamar*, de la race d'*Aram*: cette femme, avec laquelle *Juda* commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'*Israël*.

Ainsi notre Seigneur JESUS-CHRIST daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangers étaient la tige, pour faire voir que les Nations étrangères auraient part à son héritage.

Le Rabin *Aben-Ezra* fut, comme on l'a dit, le premier qui osa prétendre que le Pentateuque avait été rédigé long-temps après *Moïse*: il se fonde sur plusieurs passages. «Les Cananéens étaient alors dans ce Pays. La montagne de Moria, appelée la montagne de Dieu. Le lit de *Og*, Roi de Bazan, se voit encore en *Rabath*, & il appella tout ce Pays de Bazan, les Villages de Jaïr, jusqu'aujourd'hui. Il ne s'est jamais vu de Prophete en Israël comme *Moïse*. Ce sont ici les Rois qui ont régné en Edom avant qu'aucun Roi régnât sur Israël.» Il prétend que ces passages, où il est parlé des choses arrivées après *Moïse*, ne peuvent être de *Moïse*. On répond à ces objections, que ces passages sont des Notes ajoutées long-temps après par les Copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper, puisqu'il était homme, attribue dans son Introduction à ses Commentaires sur *Daniel* & sur *St. Jean*, les Livres de *Moïse*, de *Josué* & des *Juges*, à des Auteurs sacrés très-postérieurs; il se fonde sur le chap. 36 de la Genese, sur quatre chapitres des *Juges*, 17. 18. 19. 21; sur *Samuel*, chap. 8; sur les *Chroniques*, chap. 2; sur le Livre de *Ruth*, chap. 4. En effet, si dans le chap. 36 de la Genese il est parlé des Rois, s'il en est fait mention dans les Livres des *Juges*, si dans le Livre de *Ruth* il est parlé de *David*, il semble que tous ces Livres ayent été rédigés du temps des Rois. C'est aussi le sentiment de quelques Théologiens, à la tête desquels est le fameux *Le Clerc*. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de Sectateurs, dont la curiosité fonde ces abymes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savants & les ignorants, les Princes & les Bergers, paraîtront après cette courte vie devant le Maître de l'éternité: chacun de nous alors, voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux: nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le Texte des Notes qui étaient en usage chez les Scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorettes contre

le Talmud, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vaiü*, un *daleth* pour un *res*: certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la Langue Hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'Eglise, selon le devoir raisonnable d'un fidele.

Finissons cette Note par un passage important du Lévitique, Lévit. Chap. 17. Livre composé après l'adoration du Veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les velus, *les boucs avec lesquels même ils ont commis des abominations infames*. On ne sait si cet étrange culte venait d'Egypte, Patrie de la superstition & du sortilege; mais on croit que la coutume de nos prétendus Sorciers d'aller au Sabath, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs: en effet, ce furent eux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quel Peuple! Une si étrange infamie semblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le Législateur se contente de leur faire une simple défense. On ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la Nation Juive: il faut que la bestialité ait été commune chez elle, puisqu'elle est la seule Nation connue chez qui les Loix ayent été forcées de prohiber un crime qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun Législateur. Lévit. Chap. 18 v. 23.

Il est à croire que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avaient essuyées dans les Déserts de Pharan, d'Oreb, & de Cadés-barné, l'espece féminine, plus faible que l'autre, avait succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un Bourg ou d'un Village, soit à gauche, soit à droite du Lac Asphaltide, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encore une partie de ces Déserts, stipulent toujours dans les Traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens dans ces Pays affreux pousserent la dépravation de la

Nature humaine, jusqu'à s'accoupler avec des chevres, comme on le dit de quelques Bergers de la Calabre.

Il reste maintenant à savoir si ces accouplements avaient produit des monstres, & s'il y a quelque fondement aux anciens Contes des Satyres, des Faunes, des Centaures & des Minotaures: l'Histoire le dit; la Physique ne nous a pas encore éclairés sur cet article monstrueux.

[25] Madian n'était point compris dans la Terre promise: c'est un petit canton de l'Idumée, dans l'Arabie pétrée; il commence vers le Septentrion, au Torrent d'Arnon, & finit au Torrent de Zared, au milieu des rochers, & sur le rivage oriental du Lac Asphaltide. Ce Pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes: il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

[26] Il est certain par le Texte, que *Jephté* immola sa fille. *Dieu n'approuva pas ces dévouements*, dit *Don Calmet*, dans sa Dissertation sur le Vœu de *Jephté*; *mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légèreté qu'on aurait eue à les faire, si on n'en avait pas crainit l'exécution.* *St. Augustin*, & presque tous les Peres, condamnent l'action de *Jephté*: il est vrai que l'Écriture dit, *qu'il fut rempli de l'esprit de Dieu; & St. Paul*, dans son Epître aux Hébreux, chap. 11, fait l'éloge de *Jephté*; il le place avec *Samuel & David*.

St. Jérôme, dans son Epître à *Julien*, dit, *Jephté immola sa fille au Seigneur; & c'est pour cela que l'Apôtre le compte parmi les Saints.* Voilà de part & d'autre des jugements sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis.

[27] On peut regarder la mort du Roi *Agag* comme un vrai sacrifice. *Saül* avait fait ce Roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition; mais le Prêtre *Samuel* lui avait ordonné de ne rien épargner, il lui avait dit en propres mots. *Tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, & ceux qui sont encore à la mammelle.*

Liv. I. des Rois,
Chapitre 15.

Samuel coupa le Roi Agag en morceaux, devant le Seigneur, à Galgal.

«Le zèle dont ce Prophète était animé, dit *Don Calmet*, lui mit l'épée en main dans cette occasion pour venger la gloire du Seigneur, & pour confondre *Saül*.

On voit dans cette fatale aventure un dévouement, un Prêtre, une victime; c'était donc un sacrifice.

Tous les Peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. *Plutarque* rapporte que les Romains mêmes en immolèrent du temps de la République.

On voit dans les Commentaires de *César*, que les Germains allaient immoler les ôtages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces ôtages par sa victoire.

J'ai remarqué ailleurs que cette violation du Droit des gens envers les ôtages de *César*, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégyrique que *Tacite* fait des Germains dans son Traité *De moribus Germanorum*. Il paraît que dans ce Traité *Tacite* songe plus à faire la satire des Romains, que l'éloge des Germains, qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que *Tacite* aimait encore mieux la satire que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes; & sa malignité nous plaît presque autant que son style, parce que nous aimons la médisance & l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos Peres en immolaient aussi-bien que les Germains; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'est un des fruits de la faiblesse de notre jugement. Nous dûmes: Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux & de plus beau; nous n'avons rien de plus précieux que nos enfants; il faut donc choisir les plus beaux & les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que dans la Terre de Canaan on immolait quelquefois ses enfants, avant que Dieu eût ordonné à *Abraham* de lui sacrifier son fils unique *Isaac* pour éprouver sa foi.

Sanchoniaton, cité par *Eusebe*, rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfants, & qu'*Ilus* immola son fils *Jehud* à peu près dans le temps que Dieu mit la foi d'*Abraham* à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque par-tout en usage; les Peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

[28] Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voyent autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors, dans l'*Egypte*, & dans une grande partie de l'*Asie*, la plupart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les Prophetes, qui s'appellaient *les Voyants* chez les *Egyptiens* & chez les *Juifs*, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événements qu'ils annonçaient. Ainsi Isaïe, Chapitre 8. *Isaïe*, le premier des quatre grands Prophetes *Juifs*, prend un rouleau, & y écrit: *Shas bas, butinez, vite*; puis il s'approche de la Prophétesse, elle conçoit, & met au monde un fils, qu'il appelle *Maher-Salal-Has-bas*: c'est une figure des maux que les Peuples d'*Egypte* & d'*Assyrie* feront aux *Juifs*.

Ce Prophete dit: *Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre & du miel, & qu'il sache réprover le mauvais & choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux Rois: le Seigneur sifflera aux mouches d'Egypte & aux abeilles d'Assur: le Seigneur prendra un rasoir de louage, & en rasera toute la barbe & les poils des pieds du Roi d'Assur.*

Cette prophétie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds rasé, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeler les essaims au son du flageolet ou de

quelqu'autre instrument champêtre; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme, était de lui couper la barbe; qu'on appelait le poil des pieds, le poil du pubis; que l'on ne rasait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lepre. Toutes ces figures, si étrangères à notre style, ne signifient autre chose, sinon que le Seigneur, dans quelques années, délivrera son Peuple d'oppression.

Isaïe, Chapitre 20

Le même *Isaïe* marche tout nud, pour marquer que le Roi d'Assyrie emmenera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Ezéchi. Chap. 4 & suiv.

Ezéchiel mange le volume de parchemin qui lui est présenté: ensuite il couvre son pain d'excréments, & demeure couché sur son côté gauche trois cents quatre-vingt-dix jours, & sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, & pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du Peuple; il coupe ses cheveux & sa barbe, & les partage en trois parties: le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la Ville; le second, ceux qui seront mis à mort autour des murailles; le troisième, ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Ozée, Chap. 3.

Le Prophete *Ozée* s'unit à une femme adultere, qu'il achete quinze pieces d'argent & un chomer & demi d'orge: *Vous m'attendrez*, lui dit-il, *plusieurs jours, & pendant ce temps nul homme n'approchera de vous; c'est l'état où les enfants d'Israël seront long-temps sans Rois, sans Princes, sans Sacrifices, sans Autel & sans Ephod.* En un mot, les Nabi, les Voyants, les Prophetes, ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, & en se mettant des colliers & des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde, ces temps-là sont comme ceux d'un ancien

monde, qui differe en tout du nouveau; la vie civile, les Loix, la maniere de faire la guerre, les cérémonies de la Religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir *Homere* & le premier Livre d'*Hérodote*, pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les Peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les Magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus: ils enchantaient les serpents, ils évoquaient les morts, &c. Dieu envoyait des songes, & des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de *Nabuchodonosor* changé en bœuf, de la femme de *Loth* en statue de sel, de cinq Villes en un lac bitumineux.

Il y avait des especes d'hommes qui n'existent plus. La race des géants *Rephaïm*, *Emim*, *Néphilim*, *Enacim* a disparu. *St. Augustin*, au Livre V de *la Cité de Dieu*, dit avoir vu la dent d'un ancien Géant, grosse comme cent de nos molaires. *Ezéchiël* parle des pigmées *Gamadim*, hauts d'une coudée, qui combattaient au siege de Tyr: & en presque tout cela les Auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies & les remedes n'étaient point les mêmes que de nos jours: les possédés étaient guéris avec la racine nommée *Barad* enchassée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aujourd'hui aucune regle de conduite; & si, dans cette antiquité reculée, les hommes s'étaient persécutés & opprimés tour à tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la Loi de grace.

[29] Il n'y a qu'un seul passage dans les Loix de *Moïse*, d'où l'on pût conclurre qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Egyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps: ce passage est très-important; c'est dans le chap. 18 du Deutéronome: *Ne consultez point les Devins qui prédisent par l'inspection des nuées, qui enchantent les serpents, qui consultent l'esprit de Python, les*

Voyants, les Connoisseurs qui interrogent les Morts, & leur demandent la vérité.

Il paraît, par ce passage, que si l'on évoquait les ames des morts, ce sortilege prétendu supposait la permanence des ames. Il se peut aussi que les Magiciens dont parle *Moïse*, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilege qu'ils croyaient opérer. Ils faisaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant; sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les Sorciers n'ont jamais été Philosophes; ils ont été toujours des jongleurs stupides, qui jouaient devant des imbécilles.

On peut remarquer encore qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le Deutéronome, long-temps avant que ce mot Grec pût être connu des Hébreux: aussi le terme *Python* n'est point dans l'Hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette Langue a des difficultés insurmontables: c'est un mélange de Phénicien, d'Egyptien, de Syrien & d'Arabe; & cet ancien mélange est très-altéré aujourd'hui. L'Hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent & le futur: il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caracteres, ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires. Ajoutez à cet embarras la sécheresse & la pauvreté du langage: les Juifs, privés des Arts, ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot l'Hébreu est au Grec, ce que le langage d'un Paysan est à celui d'un Académicien.

[30] Le sentiment d'*Ezéchiel* prévalut enfin dans la Synagogue; mais il y eut toujours des Juifs qui, en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que Dieu poursuivait sur les enfants les iniquités des peres. Aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantieme génération, & ont encore les peines éternelles à craindre. On

demande comment les descendants des Juifs, qui n'étaient pas complices de la mort de JESUS-CHRIST, CEUX qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, & ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfants, aussi innocents que leurs peres? Cette punition temporelle, ou plutôt, cette maniere d'exister différente des autres Peuples, & de faire le commerce sans avoir de Patrie, peut n'être point regardée comme un châtement en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, & qu'ils peuvent éviter par une conversion sincere.

[31] Ceux qui ont voulu trouver dans le Pentateuque la doctrine de l'Enfer & du Paradis, tels que nous les concevons, se sont étrangement abusés: leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots; la Vulgate ayant traduit le mot Hébreu *Sceol*, la fosse, par *Infernum*, & le mot Latin *Infernum* ayant été traduit en Français par *Enfer*, on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les Anciens Hébreux avaient la notion de l'*Ades* & du *Tartare* des Grecs, que les autres Nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au Chapitre 16 des Nombres, que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de *Coré*, de *Dathan* & d'*Abiron*, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur substance, & qu'ils furent précipités vivants dans la sépulture, dans le souterrain; il n'est certainement question dans cet endroit, ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourments de l'Enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que dans le Dictionnaire Encyclopédique, au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité*; si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le Pentateuque. Comment se pourrait-il faire que *Moïse* eût parlé dans un passage isolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ses Loix? On cite le 32^e Chapitre du Deutéronome, mais on le tronque; le voici entier: *Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas Dieu, & ils m'ont irrité dans leur vanité; & moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas Peuple, & je les irriterai dans la Nation insensée. Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, & il*

brûlera jusqu'au fond de la terre; il dévorera la terre jusqu'à son germe, & il brûlera les fondements des montagnes, & j'assemblerai sur eux les maux, & je remplirai mes fleches sur eux; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévoreront par des morsures ameres; je lâcherai sur eux les dents des bêtes qui se traînent avec fureur sur la terre, & des serpents.

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expressions & l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons? Il semble plutôt que ces paroles n'ayent été rapportées que pour faire voir évidemment que notre Enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'Auteur de cet Article cite encore le passage de *Job*, au Chap. 24. *L'œil de l'adultere observe l'obscurité; disant, l'œil ne me verra point, & il couvrira son visage; il perce les maisons dans les ténèbres comme il l'avait dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumiere; si l'aurore apparaît subitement, ils la croient l'ombre de la mort, & ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumiere: il est léger sur la surface de l'eau; que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voye de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur: & ils ont péché le tombeau, ou bien, le tombeau a dissipé ceux qui pechent, ou bien, (selon les Septante) leur péché a été rappelé en mémoire.*

Je cite les passages entiers, & littéralement, sans quoi il est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot, dont on puisse conclure que *Moïse* avait enseigné aux Juifs la doctrine claire & simple des peines & des récompenses après la mort?

Le Livre de *Job* n'a nul rapport avec les Loix de *Moïse*. De plus, il est très-vraisemblable que *Job* n'était point Juif; c'est l'opinion de *St. Jérôme* dans ses questions hébraïques sur la Genese. Le mot *Sathan*, qui est dans *Job*, n'était point connu des Juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le Pentateuque. Les Juifs n'apprirent ce nom que dans la Chaldée, ainsi que les noms de *Gabriel* & de *Raphael*, inconnus avant leur esclavage à Babylone. *Job* est donc cité ici très-mal à propos.

On rapporte encore le Chapitre dernier d'*Isaïe*: *Et de mois en mois, & de Sabbath en Sabbath, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur; & ils sortiront, & ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévarié; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, & ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété.*

Certainement s'ils sont jettés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passants jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que *Moïse* enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; & ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du Peuple subissent les peines éternelles de l'Enfer.

Comment peut-on citer un passage d'*Isaïe* pour prouver que les Juifs du temps de *Moïse* avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? *Isaïe* prophétisait, selon la computation Hébraïque, l'an du monde 3380. *Moïse* vivait vers l'an du monde 2500; il s'est écoulé huit siècles entre l'un & l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, & de prétendre prouver qu'un Auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un Auteur venu huit cents ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le Nouveau Testament, & il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du Pentateuque.

Les Juifs, en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité; ils penserent comme presque toutes les autres Nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appelait les ombres, les mânes des corps. Cette opinion fut celle de plusieurs Peres de l'Eglise. *Tertullien*, dans son Chap. 22. de l'*Ame*, s'exprime ainsi: *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantiâ simplicem*; «Nous définissons l'ame née du souffle de Dieu, immortelle, corporelle, figurée, simple dans sa substance.

St. Irenée dit dans son Livre II, Chap. 34. *Incorporales sunt animæ quantum ad comparationem mortalium corporum.* «Les ames sont incorporelles en comparaison des corps mortels.» Il ajoute, que «JESUS-CHRIST a enseigné que les ames conservent les images du corps;» *Caracterem corporum in quo adoptantur, &c.* On ne voit pas que JESUS-CHRIST ait jamais enseigné cette Doctrine, & il est difficile de deviner le sens de *St. Irenée.*

St. Hilaire est plus formel & plus positif dans son Commentaire sur *St. Matthieu*: il attribue nettement une substance corporelle à l'ame: *Corpoream natura sua substantiam sortiuntur.*

St. Ambroise sur *Abraham*, Liv. II, Chap. 8, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matiere, si ce n'est la substance de la Ste. Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise Philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur Théologie était fort saine, puisque ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient Chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très-imparfaitement la matiere, & il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matiere. Très-peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques paroles de notre langage ordinaire dans les abymes de la Métaphysique & de la Théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir, ni exprimer; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour soutenir, s'il se peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *souffle* & *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas matiere; & ce mot *souffle*, *vent*, *esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance déliée & légère, nous en retranchons encore ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure; mais nous

ne parvenons jamais à une notion distincte: nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance*; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous; & par cela même il nous avertit qu'il est incompréhensible: car, qu'est-ce en effet que ce qui est dessous? La connaissance des secrets de Dieu n'est pas le partage de cette vie. Plongés ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, & nous frappons au hasard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pourquoi nous combattons.

Si on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indigence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fond de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer: car si elles prouvent combien on s'est trompé de part & d'autre dans tous les temps, elles prouvent que les hommes ont dû dans tous les temps se traiter avec indulgence.

[32] Le dogme de la fatalité est ancien & universel: vous le trouvez toujours dans *Homere*. *Jupiter* voudrait sauver la vie à son fils *Sarpedon*; mais le Destin l'a condamné à la mort; *Jupiter* ne peut qu'obéir. Le Destin était chez les Philosophes ou l'enchaînement nécessaire des causes & des effets nécessairement produit par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce Vers d'*Anneus Seneque*: *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt*. On est toujours convenu que Dieu gouvernait l'Univers par des Loix éternelles, universelles, immuables: cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parce qu'on n'a défini jamais la liberté, jusqu'à ce que le sage *Loke* soit venu: il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir, & l'homme agissant librement selon les ordres éternels de Dieu, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'Antiquité disputa sur la liberté; mais personne ne persécuta sur ce sujet jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde, d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute, un

Pomponne d'Andilly, un Arnaud, un Sacy, un Nicole, & tant d'autres qui ont été la lumière de la France.

[33] Le Roman Théologique de la Métempsychose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable douzième Livre des Métamorphoses d'*Ovide*. Il a été reçu presque dans toute la terre: il a été toujours combattu; mais nous ne voyons point qu'aucun Prêtre de l'Antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un Disciple de *Pythagore*.

[34] Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le Ciel après sa mort. Les Juifs pensaient que la Lune & le Soleil étaient à quelques lieues au-dessus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voûte épaisse & solide, qui soutenait le poids des eaux, lesquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le Palais des Dieux, chez les anciens Grecs, était sur le mont Olympe. La demeure des Héros, après la mort, était, du temps d'*Homere*, dans une Isle au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des Esséniens.

Depuis *Homere*, on assigna des planetes aux Dieux; mais il n'y avait pas plus de raison aux hommes de placer un Dieu dans la Lune, qu'aux habitants de la Lune de mettre un Dieu dans la planète de la terre. *Junon & Iris* n'eurent d'autre Palais que les nuées; il n'y avait pas là où réposer son pied. Chez les Sabéens, chaque Dieu eut son étoile; mais une étoile étant un Soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'est donc une question fort inutile de demander ce que les Anciens pensaient du Ciel; la meilleure réponse est qu'ils ne pensaient pas.

[35] Il était en effet, très-difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre, sans une révélation particulière, ce Mystère ineffable de l'Incarnation du Fils de Dieu, Dieu lui-même. La Genèse (chap. 6.) appelle *Fils de Dieu*, les fils des hommes puissants: de même les grands cedres dans les Pseaumes sont appelés les cedres de Dieu. *Samuel* dit qu'une frayeur de Dieu tomba sur le Peuple, c'est-à-dire, une grande frayeur; un grand vent,

un vent de Dieu; la maladie de *Saül*, mélancolie de Dieu. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la Lettre, que JESUS se dit Fils de Dieu dans le sens propre; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphême, c'est peut-être encore une preuve de l'ignorance où ils étaient du Mystere de l'Incarnation, & de Dieu, Fils de Dieu, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

[36] Voyez l'excellent Livre, intitulé: *Le Manuel de l'Inquisition*.

Au lecteur

Cette version numérisée reproduit dans son intégralité la version originale. Nous avons utilisé une typographie plus moderne que celle de la version papier en remplaçant les f par des s.

La ponctuation n'a pas été modifiée hormis quelques corrections mineures.

Si vous survolez les quelques mots grecs avec la souris, vous verrez apparaître la translittération en latin.

L'orthographe a été conservée. Seuls quelques mots ont été modifiés. Ils sont soulignés par des pointillés. Positionner la souris sur le mot souligné en pointillés pour visualiser l'orthographe initiale.

Les numéros de pages qui comportent des notes très longues n'apparaissent pas.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK TRAITÉ SUR LA
TOLÉRANCE ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the

United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located

in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website

(www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES

EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a)

distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact

links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.